UNE LIBERTÉ PARMI D'AUTRES ?

UNE LIBERTÉ À DÉFENDRE

Octobre 2021
#44

Influx Le mag

MEDEF Grand Lille | Côte d'Opale | Sambre Avesnois

LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE À L'ÉPREUVE DU « MONDE D'APRÈS »

« L'économie à impact positif n'est pas l'ennemie de la rentabilité »

4€

AUJOURD'HUI, FINANCER DES PROJETS DEMAIN, CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS

Pour rester à la pointe de leur activité, nos clients disposent d'un conseiller proche d'eux qui les accompagne avec des solutions de financement adaptées.

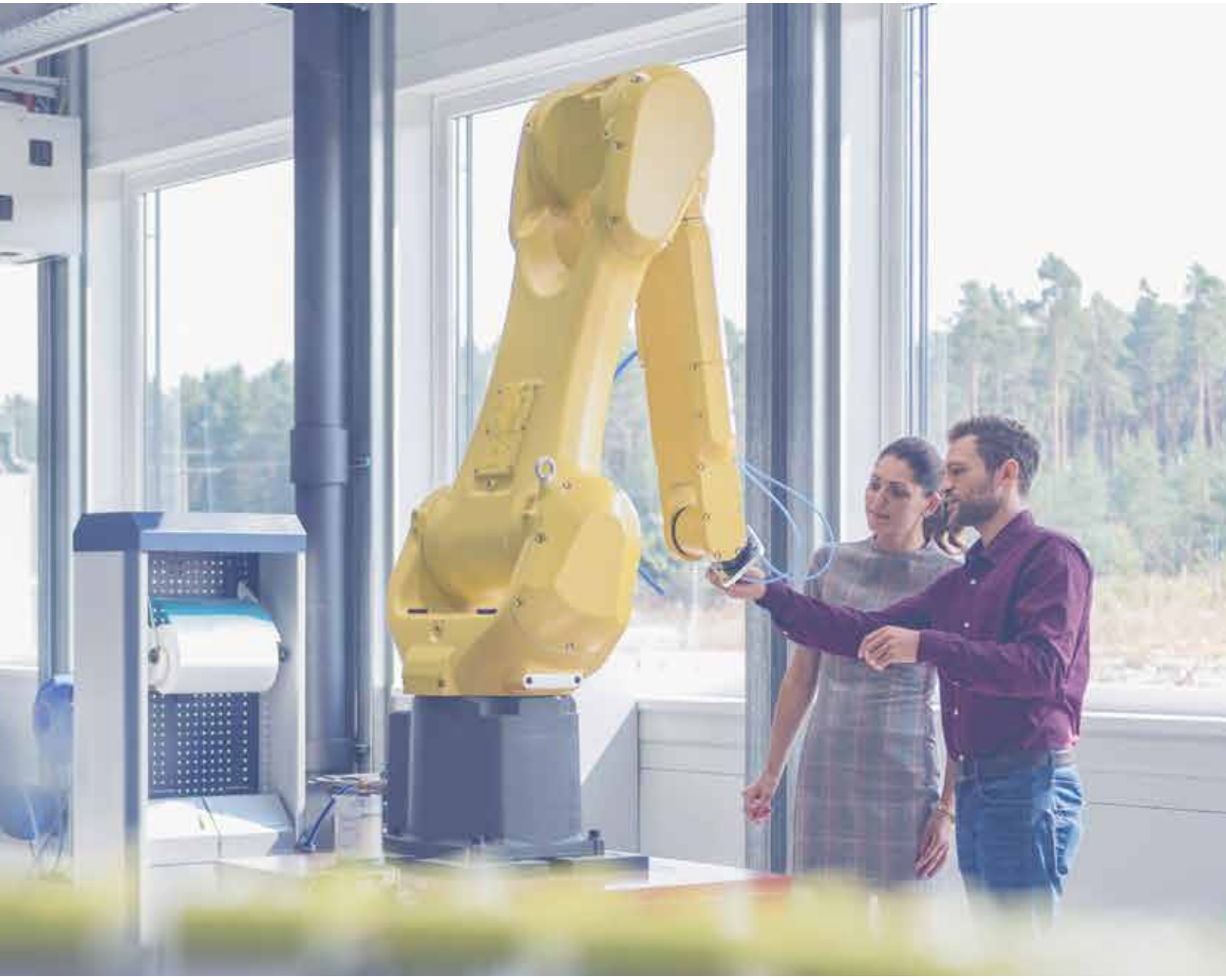

Crédit du Nord PLUS LOIN, AVEC VOUS

Crédit du Nord – S.A. au capital de EUR 890 263 248 – Siège Social : 28, place Rihour - 59000 Lille
Siège central : 59, boulevard Haussmann - 75008 Paris – RCS Lille 456 504 851 - Crédit photo : GettyImages.

Sommaire.

#1 UNE LIBERTÉ PARMI D'AUTRES ?

6 Gaspard Koenig, écrivain et philosophe : « Le libéralisme c'est permettre à l'individu de définir ses propres valeurs dans un monde ouvert et divers »

10 Impact France : réconcilier liberté économique et responsabilité sociale et écologique, c'est possible !

#2 UNE LIBERTÉ À DÉFENDRE

14 Nicolas Fourcroy, associé fondateur du projet Tropicalia : « Aujourd'hui, l'opposition de collectifs citoyens est à intégrer dans tout projet entrepreneurial »

17 Comilog Dunkerque : taxe carbone aux frontières : quel déploiement ?

20 Lattice médical : dispositifs médicaux implantables : plus de règles pour mieux protéger ?

24 Eric Dubois, président de l'UMIH Nord Flandres Littoral Dunkerque : « La restauration est un endroit de convivialité, de rencontre, de vie sociale, ne l'oublions pas ! »

26 Rétrospective

28 Ils nous ont rejoints

30 Parole de mandataire

32 Billet juridique

34 Portrait du mois : François Boucq

PEFC
PEFC/07-32-375

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
wwwpefc-france.org

INFLUX, le magazine du MEDEF Grand Lille, MEDEF Côte d'Opale et du MEDEF Sambre Avesnois – 40, rue Eugène Jacquet, 59708 Marcq-en-Barœul Cedex - Tél. 03 20 99 47 31 - Fax 03 20 99 24 06 – Directeur de Publication: Arnaud LEFORT – Rédacteurs en chef : Arnaud COUSIN et Marion SIGIER – Rédaction& conception graphique: Newsmaster France – Impression: La Presse Flamande, rue du Milieu, 59190 Hazebrouck – Régie publicitaire: La Voix Médias - 03 20 78 42 34 - contact@lavoixmedias.com – ISSN 1251-8549 – 4€

LE BILLET

Jean-Michel CATRY, *Président du MEDEF Douaisis*

« À l'air libre », c'est sur le thème de la liberté que s'est ouverte, le 25 août dernier, l'édition 2021 de la Rencontre des Entrepreneurs de France (REF) du MEDEF. A l'heure où le monde émerge, meurtri, d'une crise sanitaire et économique planétaire, où en sont nos libertés ? Liberté de mouvement, liberté d'expression, liberté de penser, liberté de commercer, liberté de créer et, en ce qui concerne les chefs d'entreprises, leur liberté d'entreprendre ? C'est aussi le thème que nous avons choisi pour ce numéro de rentrée.

La liberté d'entreprendre est une liberté fondamentale, c'est un pilier de notre démocratie. Sans liberté d'entreprendre, point de démocratie. Mais elle n'est pas toujours bien comprise ou bien appréhendée, souvent par méconnaissance de l'environnement économique. Ainsi, elle peut paraître aux yeux de certains comme « une liberté de seconde classe ». Pourtant, la liberté d'entreprendre est une condition de la démocratie, non pour des raisons philosophiques, plutôt pour des raisons économiques : parce qu'elle conditionne la création de richesse d'une nation. La création de richesse est le pilier du fonctionnement de notre société, il faut donc la préserver, la sanctuariser. Ainsi, à chaque fois qu'une mesure est prise dans l'intérêt collectif, nous devons veiller à ce qu'elle ne soit pas une atteinte à la liberté d'entreprendre.

Pour autant, la liberté d'entreprendre ne signifie pas entreprendre n'importe quoi, n'importe quand et n'importe comment. Elle doit composer avec l'intérêt collectif, le droit de l'environnement, le droit de la concurrence, etc. Elle doit s'adapter. N'oublions jamais que dans d'autres endroits du monde, elle est inexistante ou au contraire exacerbée. Et c'est parce qu'elle est trop souvent menacée, y compris chez nous, qu'il faut à tout prix la défendre. Car, en 2021, la liberté d'entreprendre n'est encore pas une évidence pour tous.

Poids des charges, rigidité du droit du travail, difficultés à trouver des financements… Les freins à l'entrepreneuriat en France restent nombreux. Que l'on soit autoentrepreneur ou dirigeant d'une multinationale, défendre la liberté d'entreprendre doit être un combat de tous les jours. Nous devons tous être vigilants. Et c'est aussi le rôle du MEDEF, qui est la voix des entrepreneurs sur le terrain, de bien faire comprendre que la liberté d'entreprendre ne doit jamais être entravée, par exemple par des mesures anticoncurrentielles ou des freins liés à des normes ou des règlementations parfois excessives.

> *« La liberté d'entreprendre est une liberté fondamentale, c'est un pilier de notre démocratie »*

En novembre 2011, dans son livre blanc, « Tous entrepreneurs », la Commission Entrepreneuriat du MEDEF national proposait 42 mesures à mettre en place pour libérer l'envie d'entreprendre en France. « Faire de l'entrepreneuriat une liberté protégée par la Constitution française » était l'une d'elle. 10 ans plus tard, cette mesure qui se voulait avant tout symbolique trouve un écho particulier à la lumière du monde actuel.

Harmonie Mutuelle, plus que jamais aux côtés des entreprises

Aujourd'hui plus que jamais, avec les impacts de la crise sanitaire, les entreprises jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les nouvelles fragilités dans les territoires et dans les parcours de travail et de vie. C'est pourquoi Harmonie Mutuelle s'engage toujours plus fortement à leurs côtés, pour agir ensemble dans l'intérêt collectif et les accompagner dans la protection et le développement de leur potentiel humain.

« Cette année, Harmonie Mutuelle, première mutuelle de France, a choisi de devenir Entreprise Mutualiste à Mission, et de faire évoluer son organisation pour renforcer son ancrage territorial. Deux formidables opportunités d'accentuer notre impact positif dans les Hauts-de-France, d'agir de concert avec d'autres acteurs – publics, économiques, associatifs… – tout aussi engagés que nous sur les sujets sociaux, sociétaux, environnementaux, et de construire ensemble des réponses aux grands enjeux actuels. »
Véronique Poty, Directrice Région Hauts-de-France, Harmonie Mutuelle.

PROTÉGER VOS COLLABORATEURS, PREMIER NIVEAU DE BIEN-ÊTRE

Pour une entreprise, s'assurer que ses salariés et dirigeants se sentent en sécurité, protégés, sereins est une première étape fondamentale vers leur bien-être. Et la plus simple ! La complémentaire santé, métier cœur d'Harmonie Mutuelle, permet ainsi aux salariés et à leur famille de ne pas renoncer à des soins pour des questions de budget et de bénéficier de services complémentaires (actions prévention santé, assistance…). Pour aller plus loin, l'entreprise peut mettre en place des solutions de prévoyance afin de couvrir ses salariés en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, d'accident du quotidien, de dépendance ou de décès. Au-delà du domaine de la protection, l'entreprise peut ouvrir d'autres horizons à ses collaborateurs. L'épargne-retraite va dans ce sens. Parce qu'elle associe les salariés à sa réussite économique, elle constitue un outil efficace de motivation et de fidélisation. Cette solution est un véritable atout pour attirer des talents, tout en offrant de nombreux avantages financiers, sociaux et fiscaux.

RENFORCER LE POTENTIEL HUMAIN, LEVIER DE PERFORMANCE

Pour s'adapter aux besoins évolutifs de leurs clients et rester compétitives, les entreprises sont contraintes de se transformer rapidement, et parfois de manière importante. Cela génère des tensions à tous les niveaux, avec des conséquences directes sur les personnes et la performance sociale et économique. Entrepreneur du mieux vivre, résolument engagé pour la qualité de vie au travail (QVT), Harmonie Mutuelle propose aux entreprises son expertise en santé et prévention, sur les risques psychosociaux, l'employabilité et la gestion du capital santé. Elle a notamment déployé la solution « Harmonie Potentiel Humain™ », un diagnostic scientifique complet et concret pour mesurer et maximiser l'énergie des salariés. Cet outil innovant intègre un large éventail de solutions pour aider les entreprises à conjuguer performance sociale et économique, parmi lesquelles le programme « La santé gagne l'entreprise » ou sa démarche en faveur de la santé des dirigeants.

CONSTRUIRE L'ENTREPRISE ET LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Parce qu'Harmonie Mutuelle entend agir à un niveau plus global, au-delà de l'entreprise elle-même, elle est devenue Entreprise Mutualiste à Mission le 6 juillet 2021. Sa raison d'être – « Agir sur les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui améliorent la santé des personnes autant que celle de la société en mobilisant la force des collectifs » – couvre de nombreux domaines d'intervention liés aux entreprises, comme le milieu ou les conditions de travail. Construire la société de demain, c'est aussi imaginer le futur de l'entreprise. Harmonie Mutuelle met ainsi en place sur tous ses territoires des Lab' Entreprises pour permettre aux chefs d'entreprise et aux entrepreneurs d'échanger, de témoigner et de partager avec leurs pairs et des experts des solutions innovantes, solidaires et collectives. Enfin, construire demain, c'est semer les graines dès aujourd'hui. C'est pourquoi Harmonie Mutuelle est engagée dans des fonds de soutien aux entreprises, à l'image du Fonds « Harmonie Mutuelle Emplois France », créé en 2020 pour accompagner durablement les entreprises cotées ou non (TPE, PME et ETI) dans la création et la sauvegarde des emplois dans les territoires.

Construire la société de demain, c'est aussi imaginer le futur de l'entreprise.

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV
AVANÇONS collectif

MUTUALITÉ FRANÇAISE
MEMBRE DE LA
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, n° SIREN 538 518 473, n° LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Crédit photo : Getty Images

#1

UNE LIBERTÉ PARMI D'AUTRES ?

Saviez-vous que la liberté d'entreprendre est un principe révolutionnaire ? Plus précisément la « liberté du commerce et de l'industrie » est un principe fondamental affirmé par le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791, qui abolit les corporations au nom de la liberté d'entreprendre : « *À compter du 1er avril prochain, il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon* », écrit le baron Pierre d'Allarde, rapporteur de la loi du même nom qui donnera aux citoyens le droit d'exercer tout commerce ou toute profession qui leur plaira de faire, à condition d'acquitter une patente. Cette liberté d'entreprendre découle de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui dispose que « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* ».

Le principe de « liberté du commerce et de l'industrie » recouvre ainsi trois aspects : la liberté d'entreprendre qui autorise l'entrepreneur à faire le commerce qu'il souhaite et à s'établir où il veut ; la liberté d'exploitation par laquelle il peut décider des moyens à employer (à condition qu'ils soient licites) pour assurer le succès de son activité ; enfin, la liberté de la concurrence qui lui confère le droit de faire concurrence aux autres, par des moyens licites toujours.

Mais c'est le 16 janvier 1982, par la loi relative aux nationalisations, que le Conseil Constitutionnel consacre la valeur constitutionnelle de la liberté d'entreprendre, c'est-à-dire le droit de créer et d'exercer librement une activité économique dans le domaine de son choix et comme on l'entend.
La liberté d'entreprendre n'est toutefois pas une liberté absolue. Elle ne signifie pas la possibilité de faire ce que l'on veut mais plutôt de faire ce que l'on doit pour le bien commun. Autrement dit avec responsabilité.

Curieusement, ces derniers 18 mois, nous n'aurons jamais autant entendu parler de liberté et notamment de liberté d'entreprendre, pourtant longtemps considérée comme une liberté de second rang. La crise sanitaire menace-t-elle nos libertés et en particulier, notre capacité à agir et à entreprendre ? Gaspard Kœnig appartient à la génération montante des jeunes intellectuels français défenseurs de la pensée libérale. Quant à Caroline Neyron, elle dirige le Mouvement Impact France, le 1er réseau lobbying et business rassemblant des entrepreneurs à impact social et écologique. Tous deux très investis dans le débat public, nous livrent un éclairage engagé sur ce qu'est aujourd'hui la liberté d'entreprendre, ses enjeux et ses menaces.

GASPARD KŒNIG, ÉCRIVAIN ET PHILOSOPHE « LE LIBÉRALISME C'EST PERMETTRE À L'INDIVIDU DE DÉFINIR SES PROPRES VALEURS DANS UN MONDE OUVERT ET DIVERS »

TRÈS ENGAGÉ DANS LE DÉBAT PUBLIC, GASPARD KŒNIG DÉCLINE SA QUÊTE DE LIBERTÉ SOUS TOUTES LES FORMES : RECHERCHE ACADÉMIQUE, REPORTAGES, POLITIQUE PUBLIQUE, ESSAIS. ENTRETIEN SANS FILTRE.

Vous avez fondé en 2013 le think-tank GenerationLibre dont la raison d'être est « le combat d'idées au service des libertés. De toutes les libertés ». Quelle est votre conception de la liberté ? Et pourquoi avoir choisi d'y consacrer vos travaux ?
J'ai fondé GenerationLibre avec l'idée de réhabiliter le libéralisme dans sa dimension humaniste. La liberté est un combat : être libre, c'est avant tout s'assurer que l'individu peut faire autant de choix qu'il le souhaite et lui permettre de définir ses propres valeurs dans un monde ouvert et divers. Pour atteindre ce but, je suis convaincu que le libéralisme propose de nombreuses options et notamment celle-là : comment l'État peut-il assurer à l'individu les moyens de son autonomie ? Or, il me semble que l'organisation actuelle très jacobine et verticale de la France crée énormément de tensions, c'est structurel et cela se reflète dans de nombreux domaines.
Pourtant, la France est la nation qui a fondé le libéralisme au 18ème siècle : il est grand temps qu'elle en retrouve le sens et la modernité. Il est urgent de réhabiliter un libéralisme authentique, capable à la fois de promouvoir les progrès sociétaux, de réclamer des réformes institutionnelles et de défendre les entrepreneurs contre les rentes et les oligopoles. Le jacobinisme, conçu pour une organisation industrielle en silos, ne peut plus répondre aux aspirations multiples d'une société ouverte. Flaubert se décrivait comme un « libéral enragé ». C'est ce que nous voulons être. Des libéraux enragés contre les corporations qui étouffent les entrepreneurs, les morales qui briment les comportements, l'État qui espionne ses propres citoyens, la toute-puissance du pouvoir exécutif qui mine le débat démocratique.

> *« En traversant la France à cheval durant l'été 2020, j'ai constaté à quel point l'excès de normes était devenu un problème urgent, critique, parfois insurmontable »*

La liberté d'entreprendre est-elle, selon vous, une liberté fondamentale ?
On ne peut pas saucissonner la liberté : il n'y a pas de liberté d'entreprendre sans liberté d'expression, pas de liberté d'expression si les droits fondamentaux ne sont pas garantis, et ceux-ci ne sont pas garantis sans liberté de disposer de vous-même et de votre corps. La liberté d'entreprendre est essentielle mais elle est indissociable des autres libertés.

Vous voyagez partout dans le monde pour comprendre les réalités de la liberté sur le terrain. La liberté d'entreprendre est-elle menacée en France, en Europe, dans le monde ?
La liberté d'entreprendre est un instinct primaire. Pour l'être humain, c'est un réflexe primordial. Je l'ai par exemple relevé au Pérou où j'ai enquêté sur le microcrédit dans les bidonvilles ou encore au Rwanda où je suis parti à la rencontre d'entrepreneurs africains. A chacun de mes voyages, je fais le même constat : c'est dans un système de contraintes que l'ingéniosité humaine se déploie le mieux. Or, il me semble que dans notre monde occidental, en France en particulier, cette liberté est de plus en plus encadrée : oui

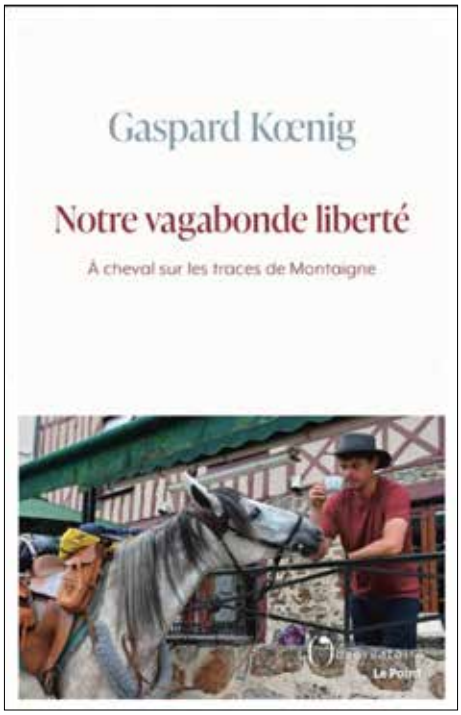

l'État aide les entrepreneurs et il en fait sa priorité politique. Mais la contrepartie de cette aide est qu'il est aujourd'hui quasiment impossible de s'en passer : les entrepreneurs agissent en bons petits soldats, ils s'obligent à participer aux grands rendez-vous des entrepreneurs, etc. L'État pose des contraintes et fournit des aides pour les contourner, mais dans les deux cas, il garde la main. Il privatise, c'est formidable, de l'autre côté il nationalise de manière discrète et sournoise, je pense notamment à l'économie de la Tech qui en fait les frais parce qu'elle est née dans la continuité du capitalisme de connivence adapté aux enjeux modernes. Dans l'univers de la Tech, l'État a su reproduire de vieux réflexes interventionnistes de manière subtile et adroite.

Si nous prenons un autre exemple, je suis farouchement opposé au concept de RSE, car je ne pense pas que ce soit le rôle de l'entreprise de devoir intégrer des critères moraux. Ce n'est pas à l'État de déléguer son pouvoir normatif à l'entreprise or c'est ce qu'il fait exactement aujourd'hui quand il demande par exemple aux plateformes de s'autoréguler ou quand il n'a pas le courage de mettre en place une taxe carbone et demande aux entreprises de verdir leur activité. Le rôle de l'État est bien d'instaurer des régulations claires et nettes. Il n'est pas de se reposer sur l'entreprise pour poser elle-même ces règles car au final, tout cela freine leur créativité.

L'ère du politiquement correct, de la « cancel culture » constituent-ils une entrave à la liberté d'entreprendre ? Peut-on justifier toute création de produits, de concepts, au nom de la liberté d'entreprendre ?

A partir du moment où un produit, un concept est légal, il faut qu'une entreprise puisse investir un marché. L'économiste Joseph Schumpeter disait que l'entrepreneur est toujours en minorité, il va contre l'esprit de son temps. Pour lui, l'entrepreneur est l'acteur fondamental de la croissance économique. Il aime le risque et est à la recherche du profit maximal. L'innovation lui permettra d'obtenir un monopole temporaire sur le marché. Il sera donc le seul pendant un certain temps à pouvoir produire cet objet qui lui rapportera donc gros.

Ainsi, tout entrepreneur doit être libre de faire des choses qui paraissent bizarres, étranges, un peu immorales. « Tout ce qui n'est pas interdit est permis », c'est la définition de l'exercice de la liberté. Plus précisément, selon l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, *« (…) Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas »*.

En septembre 2019, le gouvernement a fait signer une charte aux professionnels du jouet pour tenter de mettre fin au marketing genré. Qu'en pensez-vous ?

C'est un très bon exemple de ce qu'il ne faut pas faire ! Si les consommateurs choisissent d'acheter des jouets non genrés, alors les entreprises s'y mettront naturellement. Il ne faut rien imposer au nom de prétendues valeurs. L'essence première du marché est d'être neutre : il doit permettre aux individus de décider d'eux-mêmes. En introduisant le concept de la catallaxie, l'économiste Friedrich Hayek dit : *« La mondialisation peut certes*

> ***« A quoi sert un intellectuel ou un entrepreneur s'il ne sait pas se dégager des tendances de la masse pour essayer de trouver des concepts qui innovent, qui titillent ? Ils parlent tous de modèles disruptifs et ils veulent aussi être moral et conventionnel, or c'est l'un ou l'autre »***

exacerber la concurrence, mais si les règles de droit sont respectées, si le jeu est libre pour tous, alors elle est facteur de paix et elle permet à des pays ennemis d'accéder à une amitié commerciale ».

L'échange est l'élément essentiel des rapports entre les Hommes, il ne doit pas être sans cesse entravé ou bridé par des règles de plus en plus contraignantes. Dès lors, les entreprises ne doivent pas s'autocensurer au nom de valeurs ou de prétendus principes. En ne m'autocensurant pas, je participe à mon niveau au grand marché des idées. A quoi sert un intellectuel ou un entrepreneur s'il ne sait pas se dégager des tendances de la masse pour essayer de trouver des concepts qui innovent, qui titillent ? Ils parlent tous de modèles disruptifs et ils veulent aussi être moraux et conventionnels, or c'est l'un ou l'autre.

Pour conclure, quelle est votre position au sujet du débat sur l'objet social de l'entreprise lancé par la loi Pacte ?

La disposition de la loi Pacte sur l'objet social de l'entreprise permet la moralisation des comportements, elle va au-delà du débat sur l'entreprise. Doit-on tous agir pour le bien commun ? Les citoyens sont libres de fonder une entreprise, de mettre en concurrence leur intelligence et leur capital à des fins personnelles. Ce débat est essentiellement poussé par les grandes entreprises qui ont le plus souvent à leur tête des personnes qui ne sont pas de vrais entrepreneurs, mais plutôt des gestionnaires ou des parachutés de l'administration, qui ont un rapport plus mondain à l'entreprise et à l'économie. D'autres parts, la complexité éliminant la concurrence, elles y trouvent leur propre intérêt. En traversant la France à cheval durant l'été 2020, j'ai constaté à quel point l'excès de normes était devenu un problème urgent, critique, parfois insurmontable. Montaigne au XVIème siècle, Tocqueville au XIXème s'en plaignaient déjà ! Parlez aux entrepreneurs d'objet social, de RSE, de « bullshit jobs », ils n'en peuvent plus ! Tous ces concepts très actuels renforcent la tendance à la concentration des entreprises, à l'avènement de grands ensembles. Si l'on veut une société qui fleurisse au niveau industriel, il faut plutôt alléger les normes qu'en rajouter, et les clarifier. Je pense qu'on atteint aujourd'hui un point décisif, en tout cas un moment de vérité. Les petites entreprises sont étouffées : soit elles abandonnent et nous aurons une société organisée par l'administration et les grandes entreprises, dans laquelle l'individu n'aura plus qu'à respecter le système. Soit nous assistons à un grand mouvement de révolte parce que les gens veulent reconquérir la maîtrise de leur vie, de leur existence et aussi de leur entreprise, c'est d'ailleurs le sens donné au mouvement des gilets jaunes. Cette aspiration à plus de liberté individuelle est contradictoire avec l'évolution actuelle du système réglementaire et politique et risque, je le crains, de devoir se régler dans la douleur.

Gaspard Kœnig en bref

Président et fondateur de GenerationLibre, Gaspard Koenig est philosophe de formation (ENS, agrégation, Columbia USA). Il a travaillé au cabinet de Christine Lagarde à Bercy, ainsi qu'à la BERD à Londres. Il est l'auteur de plusieurs essais dont « Le révolutionnaire, l'expert et le geek » (Plon) et « Notre vagabonde liberté : à cheval sur les traces de Montaigne » (L'Observatoire), sélectionné pour le Prix Renaudot de l'essai 2021. Il est également maître de conférences à Sciences-Po Paris depuis 2015 et chroniqueur pour le quotidien Les Échos.
En 2020, il a créé le mouvement politique SIMPLE, la plateforme du mouvement citoyen pour une vie plus simple.

vieplussimple.fr
www.gaspardkoenig.com
www.generationlibre.eu

ACTE 21 :
Pérenniser son entreprise en cas de décès

E21-0920 - Crédit photo : Adobe Stock - **DPS** les indés

Les actes notariés protègent votre entreprise et vos héritiers.

Expert dans l'accompagnement des chefs d'entreprise, le notaire vous conseille pour préparer la transmission de votre patrimoine professionnel et anticiper un décès accidentel.

Avec le mandat à effet posthume, vous protégez vos héritiers et favorisez la poursuite de l'entreprise selon vos directives.

Toute votre vie, le notaire est à vos côtés… Et ça, ce n'est pas du théâtre.

NOTAIRES
NORD • PAS-DE-CALAIS

Notaires de France

PACS, MARIAGE, DONATION, DIVORCE, DÉPENDANCE, SUCCESSION, INTERNATIONAL, STATUTS, SOCIÉTÉS, TRANSMISSION, BAUX, CESSION, VENTE, NÉGOCIATION…

Notaires

Nous vous accueillons sur **lereflexenotaire.fr**

IMPACT FRANCE RÉCONCILIER LIBERTÉ ÉCONOMIQUE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE, C'EST POSSIBLE !

FIN 2020, DIX ANS APRÈS SA CRÉATION, LE MOUVES, LE MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS SOCIAUX EST DEVENU IMPACT FRANCE EN FUSIONNANT AVEC LE RÉSEAU TECH FOR GOOD FRANCE. IL RASSEMBLE DES ENTREPRISES QUI PROMEUVENT UN MODÈLE ENTREPRENEURIAL INCLUSIF ET DURABLE. SON OBJECTIF : ENGAGER 30% DES ENTREPRISES FRANÇAISES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE D'ICI 2023.

Caroline Neyron, directrice générale d'Impact France

Le 1er mouvement des entreprises à impact. Impact France se présente comme le premier réseau lobbying et business des acteurs économiques à impact. « *Aujourd'hui, Impact France représente tous les entrepreneurs qui sont dans une dynamique de transformation et en premier lieu ceux qui sont engagés dans une dynamique sociale et écologique. Notre ambition est de montrer que des entreprises économiquement performantes peuvent placer au cœur de leur modèle l'Impact social et écologique* », indique Caroline Neyron. La directrice générale d'Impact France rappelle les 3 objectifs du mouvement : « *Fédérer l'écosystème de l'impact, faire grandir l'écosystème actuel en fonctionnant comme un incubateur, et faire rayonner l'écosystème auprès des politiques, pour que l'économie sociale et solidaire pèse plus fortement dans la balance des enjeux économiques actuels* ».

88% des entrepreneurs souhaitent opérer un changement de modèle. « *L'économie à impact positif n'est pas l'ennemie de la rentabilité* », selon Eva Sadoun, entrepreneure activiste (LITA.co) et co-présidente d'Impact France. Dès lors, comment concilier utilité et rentabilité ? « *Les entreprises à impact ont fait la preuve qu'en ayant comme seul objet leur impact social, elles peuvent devenir des entreprises qui grandissent. C'est en cela que nous avons toujours travaillé de manière pragmatique au développement du business des entreprises qui nous ont rejoints. Nous sommes un mouvement d'entrepreneurs, qui ont en commun*

> *« Il faut arrêter de parler de la transition écologique et sociale comme d'une contrainte, la vraie contrainte pour les entreprises, c'est tout ce qui rend plus cher et plus difficile d'agir et de se transformer »*

Le savez-vous ?

Une externalité négative ou un « effet externe négatif » est une situation dans laquelle un agent économique provoque par son activité des effets négatifs sur la société.

d'avoir tous cet enjeu au cœur de leur projet », assure pour sa part Caroline Neyron. Elle en veut pour preuve le taux de confiance grandissant des citoyens et des consommateurs à l'égard des grands secteurs de l'économie engagés dans le bio, le commerce équitable, le « made in France, etc. « *Il y a une réelle envie des consommateurs et aussi des salariés de se tourner vers des marques et des entreprises qui jouent un rôle dans la société. Nous savons aujourd'hui que les entreprises qui sont en transition, et qui n'avaient pas choisi ce modèle au départ, sont engagées dans une transformation pour des considérations citoyennes. Il y a une réelle prise de conscience des entreprises et de leur rôle dans la résolution des grandes crises sociales et écologiques* ».

Une communauté de pionniers. Impact France réunit depuis dix ans une communauté de pionniers qui ont démontré qu'un autre modèle était possible et que des entreprises pouvaient grandir en respectant les 4 piliers que sont l'impact social, l'impact écologique, le partage de la valeur et le partage du pouvoir. « *Ces structures prouvent tous les jours que l'efficacité économique peut se conjuguer avec la justice sociale et la transition écologique. Elles ont aujourd'hui la responsabilité de transmettre leur modèle pour que toute entreprise puisse s'engager concrètement dans cette dynamique* », témoigne Caroline Neyron. C'est ainsi qu'Impact France a publié son plaidoyer en faveur de la transformation. « *Soyons clair, la transformation coûte du temps et de l'argent aux entreprises, de manière directe. Or, aujourd'hui, il manque des incitations et des objectifs très concrets* », admet toutefois la dirigeante. « *Il existe aujourd'hui quantité de réseaux, de labels, des propositions en tout genre. C'est bien mais où aller ? Notre rôle est de clarifier et d'essayer d'identifier les leviers clés nécessaires pour accompagner la transformation des entreprises françaises, de la PME aux grands groupes* ». C'est ainsi qu'Impact France a créé l'Impact Score, le 1er outil permettant d'évaluer l'impact social et écologique de toute entreprise. « *L'Impact Score n'est pas une note mais plutôt une possibilité de rendre visible et compréhensible à toutes vos parties prenantes la transition sociale et écologique de votre modèle d'organisation autour de 17 actions structurantes* », précise Caroline Neyron.

Peut-on craindre que l'éthique des affaires s'oppose à la liberté d'entreprendre ? Bien au contraire, selon Caroline Neyron : « *Nous pensons justement que la régulation et la définition de règles du jeu claires est la clé pour préserver la liberté d'entreprendre. Plus nous serons régulés, plus nous serons libres. C'est dans ce cadre-là que la liberté doit être partagée. Afin de maintenir une vraie liberté d'entreprendre qui soit positive pour tout le monde, la régulation bien pensée peut être une alliée. Liberté s'articule avec responsabilité : plus nous sommes responsables, plus nous sommes libres et inversement* ». Impact France mène ainsi une action de lobbying très active auprès des pouvoirs publics pour qu'ils incitent de manière très concrète les entreprises à prendre mieux et plus leurs responsabilités. « *Le lien entre pouvoirs publics et entreprises n'est pas dangereux : au contraire, il doit et peut être fécond pour le bien de tous* », estime la directrice générale d'Impact France.

Impact France en bref

- Le réseau qui rassemble les structures engagées dans la transformation sociale et écologique de l'économie
- Co-présidents : Eva Sadoun (LITA.co) et Jean Moreau (Phenix)
- Directrice générale : Caroline Neyron
- 6 000 entrepreneurs en France
- 9 Communautés régionales, dont une dans les Hauts-de-France représentée par Jean-Yves Doisy (Groupe Vitamine T)
- 25 partenaires publics et privés
- www.impactfrance.eco

3 catégories d'entreprises engagées

- Les entreprises responsables engagées en Responsabilité Sociétale des Entreprises : la RSE est la contribution volontaire des entreprises aux enjeux et aux principes du développement durable. En suivant les 5 piliers de la RSE (gouvernance, social, environnement, économie et territoire), elles cherchent à limiter leurs externalités négatives en étant plus inclusives, plus durables et en limitant les effets externes négatifs que leur activité peut produire sur l'environnement et la société.
- Les entreprises à mission : la loi Pacte a introduit la qualité de société à mission permettant à une entreprise de déclarer sa raison d'être à travers plusieurs objectifs sociaux et environnementaux.
- Les entreprises à impact social et écologique : elles veulent construire un modèle économique plus respectueux des Hommes et de la planète en basant leurs activités sur 4 piliers : l'impact social, l'impact écologique, le partage de valeurs et le partage du pouvoir. Elles sont historiquement représentées par Impact France.

DU 03 AU 05 DÉCEMBRE 2021 • LILLE GRAND PALAIS

SALON MADE IN HAUTS-DE-FRANCE

DÉCOUVRIR LE MEILLEUR DE LA RÉGION

MADE-IN-HDF.FR

2ème EDITION

GASTRONOMIE • CRÉATEURS
INNOVATION • DÉCOUVERTE...

UNE PRODUCTION LA VOIX DU NORD

Région Hauts-de-France · CA Nord de France · CCI Hauts-de-France · CMA Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France · hello lille · Groupe AESIO · La Voix TV · WéO Vivons ensemble · Courrier picard

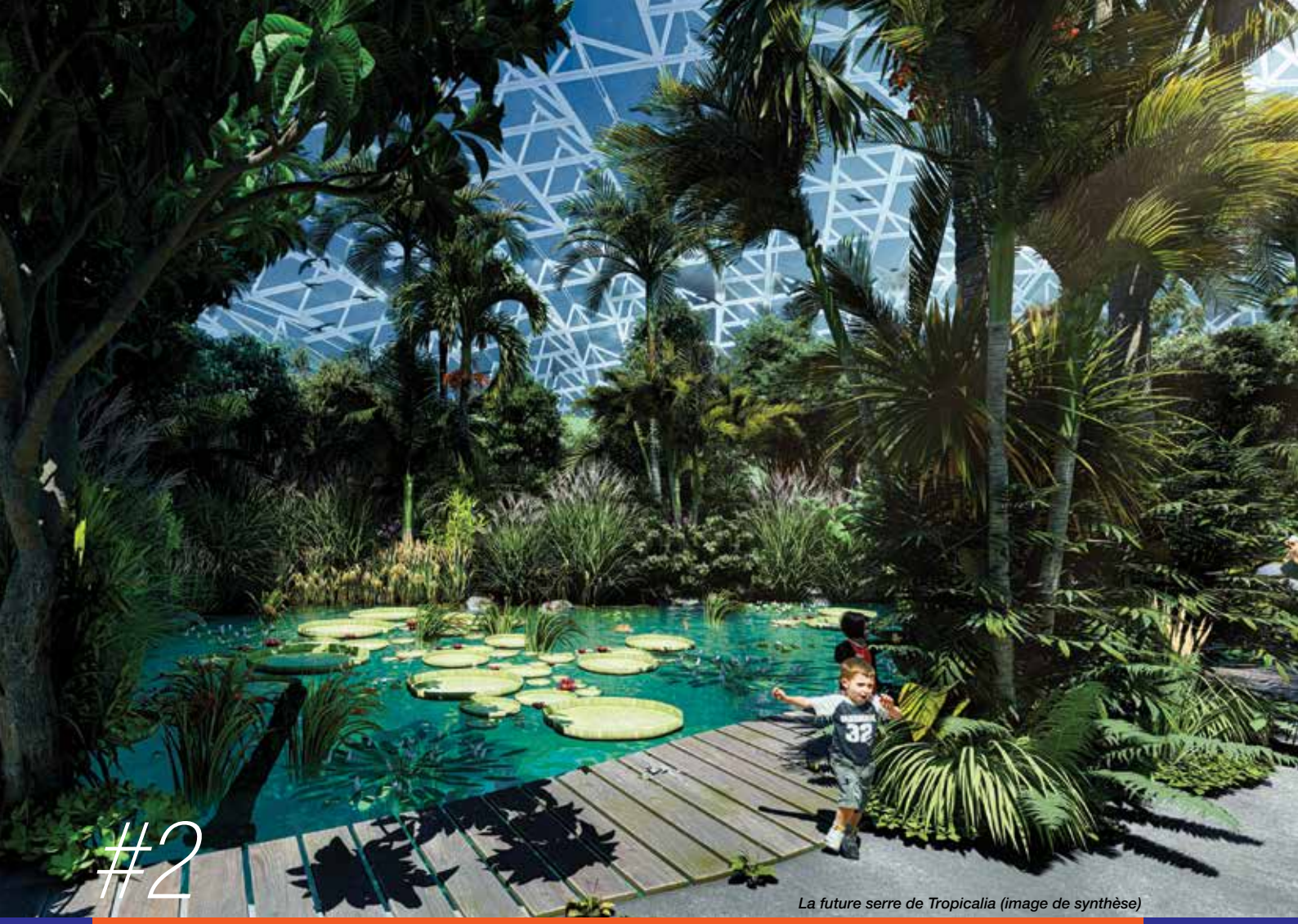

La future serre de Tropicalia (image de synthèse)

UNE LIBERTÉ À DÉFENDRE

En janvier 2020, les Sages du Conseil constitutionnel saisis par le Conseil d'État d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) ont tranché entre deux principes constitutionnels affirmant que la liberté d'entreprendre pouvait être limitée au motif de la protection de l'environnement. Par cette décision inédite, ils justifiaient ainsi l'interdiction faite aux producteurs de pesticides français d'exporter vers des pays tiers des produits contenant des substances prohibées par l'UE. Une «atteinte» à la liberté d'entreprendre garantie par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, selon les industriels concernés, les géants de l'agrochimie en France. Les Sages ont reconnu « *l'atteinte que [le législateur] a porté à la liberté d'entreprendre* » même si selon eux, « *elle est bien en lien avec les objectifs de valeur constitutionnelle de protection de la santé et de l'environnement* ».
Car la liberté d'entreprendre reste un principe constitutionnel et son caractère fondamental, comme pour toutes les libertés dites « économiques » est débattu sinon discuté. Au pays des droits fondamentaux, et à une époque où tout est toujours plus contrôlé, réglementé, surveillé, la liberté d'entreprendre est-elle entravée, voire menacée ?

Pourquoi un projet pédagogique et vertueux comme Tropicalia, la plus grande serre tropicale à énergie positive au monde, projet porté par des entrepreneurs du Pas-de-Calais, rencontre-t-il une si vive opposition ? Liberté d'expression et liberté d'entreprendre sont-elles réellement incompatibles ? Et que penser du projet de taxe carbone aux frontières de l'Union européenne dont l'objectif est de protéger le climat et … la compétitivité des entreprises européennes. A Gravelines, Comilog comme d'autres industriels de l'acier, pourrait bien en faire les frais…

Mais dans certains cas, la contrainte réglementaire imposée aux entrepreneurs est un moyen imparable de défense de la personne, du citoyen. A condition qu'elle ait fait l'objet d'une concertation avec les entrepreneurs concernés, comme nous l'explique Julien Payen, CEO de Lattice Médical, une start-up lilloise qui développe un implant pour reconstruction mammaire.

Enfin, il nous semblait impossible de ne pas évoquer le cas des restaurateurs et hôteliers dont la liberté d'exercer leur métier a été entravée pendant cette longue période de restrictions. Une liberté, comme d'autres libertés fondamentales, bien malmenée au cours des derniers mois du fait de la crise sanitaire et notamment des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement dans le cadre de l'urgence sanitaire. Confinement, couvre-feu, pass sanitaire…

NICOLAS FOURCROY, ASSOCIÉ FONDATEUR DU PROJET TROPICALIA « AUJOURD'HUI, L'OPPOSITION DE COLLECTIFS « CITOYENS » EST À INTÉGRER DANS TOUT PROJET ENTREPRENEURIAL »

EN 2024, SUR LA ZAC DE RANG-DU-FLIERS, PRÈS DE BERCK-SUR-MER, SE DRESSERA LA PLUS GRANDE SERRE TROPICALE À ÉNERGIE POSITIVE AU MONDE. CE PROJET POURTANT PÉDAGOGIQUE ET VERTUEUX SUSCITE L'HOSTILITÉ TRÈS FORTE D'UN COLLECTIF D'UNE TRENTAINE D'ASSOCIATIONS. QUAND LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE SE HEURTE À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION… ENTRETIEN AVEC NICOLAS FOURCROY, L'UN DES FONDATEURS DU PROJET.

Quelle est l'idée fondatrice du projet Tropicalia ?
Inviter les visiteurs à s'émerveiller et à se connecter autrement à la nature au travers d'une expérience immersive unique, voilà l'idée fondatrice de ce projet que j'ai rejoint dès 2015 pour préparer son lancement en 2018. Je suis juriste de formation, spécialisé en droit et procédure de l'Union européenne et spécifiquement dans le financement public des grands projets. C'est dans ce cadre que le Dr Cédric Guérin, créateur du projet Tropicalia, m'a sollicité. J'ai été séduit par la vision de ce vétérinaire passionné de la flore et de la faune tropicale : transmettre un message pédagogique fort pour le respect et la protection de la nature et valoriser les bonnes pratiques aux niveaux local, régional, national et international.

> *« Dans une démocratie, les libertés doivent cohabiter : à ce titre, la liberté d'entreprendre doit être sur le même plan que la liberté d'expression »*

Pourquoi ce projet, ici, dans le Pas-de-Calais ?
Ce projet s'ancre avant tout dans une dimension locale. Les habitants des Hauts-de-France sont nombreux à passer leurs vacances sur la Côte d'Opale, il nous est apparu pertinent de construire cet équipement ici plutôt que n'importe où ailleurs, en faire une vitrine des savoir-faire régionaux (recours majoritaires aux entreprises locales et régionales dans la conception comme la réalisation). Cela a contribué à une adhésion très forte de la population. A terme, Tropicalia sera une nouvelle destination touristique qui offrira une expérience immersive unique au contact des merveilles du monde tropical, un lieu ouvert au plus grand nombre et en particulier aux personnes n'ayant pas la possibilité de voyager si loin. En cela, le projet répond à une nécessité grandissante d'un tourisme en adéquation avec les besoins de notre société : découverte, dépaysement, bien-être, … Une quinzaine d'environnements différents seront créés, chacun sera relié à des zones géographiques particulières dans le monde. Le lieu sera en quelque sorte une passerelle de dialogue nord/sud entre les Hauts-de-France et le monde entier. Nous avons voulu également que Tropicalia soit un lieu ouvert sur la population : venir y dîner, déambuler dans le parc qui nous entoure, participer à des événements culturels ou privés sera possible sans être obligé d'acheter un billet : un vrai lieu de vie pour la communauté locale.

Le projet a reçu le label Rev 3 en 2020. Pourtant, un collectif d'une trentaine d'associations écologistes a dénoncé un immense projet de « greenwashing », qui menacerait la biodiversité locale. Cette opposition, vous ne l'aviez pas anticipée ?

Nous sommes des entrepreneurs responsables. Notre liberté d'entreprendre ne nous dispensait pas d'ancrer dans l'ADN du projet une forte dimension environnementale : nous voulions réaliser un projet privé qui réponde aux canons de la rentabilité mais avec un fort impact positif environnemental et sociétal. C'est à cette fin que nous avons cherché un emplacement déjà viabilisé (une ZAC desservie par une gare en lien direct avec la Métropole de Lille et la Capitale) et nous avons développé un bâtiment à la conception unique. Notre ambition zéro carbone l'atteste : non seulement Tropicalia sera la 1ère serre au monde à énergie positive alimentée par des énergies renouvelables locales, mais notre objectif est d'entrainer dans notre démarche partenaires économiques et citoyens. Sur le plan social et sociétal, l'éducation et la pédagogie sont au cœur de la raison d'être et de la mission que s'est fixée Tropicalia. Nous souhaitons également développer des partenariats avec des associations, des maisons de retraites, des établissements sanitaires ou médico-sociaux au niveau local et régional afin d'ouvrir ce lieu merveilleux à des actions thérapeutiques ou de réadaptation.

A partir de quel moment cette hostilité s'est-elle manifestée et, selon vous, pour quels motifs tangibles ?

Jusqu'à l'obtention du permis de construire, obtenu le 24 octobre 2019, nous n'avons eu aucune opposition. Le 5 novembre 2019, un collectif surgi de nulle part a commencé à s'opposer au projet.

Nous leur avons tout de suite tendu la main pour essayer de nouer un dialogue, expliquer le projet et même leur proposer une collaboration. Nous avons essuyé un refus catégorique. En février 2020, après l'échec du 1er recours amiable auprès des mairies, ce collectif nous a clairement annoncé son intention : nous empêcher coûte que coûte de réaliser le projet et cela quoi que l'on fasse ou mette en œuvre. Cette volonté s'est concrétisée par le dépôt d'un recours administratif contre le permis de construire le 15 mars 2020. Au final, ce collectif a échoué dans ses tentatives de déstabilisation car d'une part leur mobilisation repose sur des arguments qui sont fallacieux alors que nous leur opposons des arguments factuels, d'ailleurs ils ne nous reprochent plus de faire du « greenwashing » mais d'être l'avant-garde du « capitalisme vert »; d'autres parts, ils n'ont pas su mobiliser localement. Le soutien de la population à notre égard s'est manifesté de façon criante et constante.

Quelles actions avez-vous engagées pour lever tous ces freins et mener à bien ce projet dont la mission est de transmettre un message pédagogique au plus grand nombre ?

Nous avons en face de nous des associations qui ne sont pas forcément locales et qui sont pour certaines issues d'un même microcosme, celui de la mouvance anti-capitaliste et décroissante qui instrumentalise l'écologie pour porter ses messages sous couvert de mobilisation citoyenne. La tactique de ces mouvements contestataires est simple : créer un climat anxiogène autour d'un projet, quel qu'il soit, dans le but de le fragiliser, auprès de ses partenaires notamment. Qui dit projet fragilisé dit risque de démobilisation et d'abandon. C'est une tactique classique. Sur la base de simples allégations, c'est-à-dire leur opinion, ces mouvements s'arrogent le droit d'essayer de bloquer par tout moyen un projet qui ne leur plait pas. C'est aussi simple que cela mais pour nous, les conséquences, financières notamment, sont dommageables. Heureusement, le projet Tropicalia repose sur des fondations très solides. Nous avons beaucoup communiqué et pris le temps d'expliquer le projet à la population et à nos partenaires, afin d'instaurer une totale relation de transparence et de confiance. Le meilleur moyen de répondre à une attaque, c'est d'expliquer les choses.

Pouvons-nous parler d'un combat entre la liberté d'entreprendre et la liberté d'expression ?

La liberté d'expression est une liberté fondamentale de toute démocratie et nous la défendons ardemment. Ce sont des outils de construction et de progrès pour la société dans son ensemble. Et cela implique donc un respect et un dialogue mutuel. Force est de constater que pour l'instant les entreprises sont victimes de procédures et recours abusifs dont le préjudice est très largement sous-évalué. Par conséquent, ces mouvements de fait, généralement sans existence légale, peuvent continuellement s'attaquer à d'autres projets sans risque d'être poursuivis. Les entrepreneurs, eux, n'ont pas d'autre choix que de se défendre. Et cela se paye au prix fort : il faut prendre des avocats, lancer des actions de communication, on perd du temps avec des coûts de structure qui n'étaient pas prévus sur un laps de temps parfois long,

2 ans en ce qui nous concerne. La démarche abusive est aujourd'hui peu sanctionnée. Dans une démocratie, les libertés doivent cohabiter : à ce titre, la liberté d'entreprendre doit être sur le même plan que la liberté d'expression. Or, quand deux libertés ne se respectent pas, comme c'est le cas ici, il y a un déséquilibre. Nous l'avons vu, ces associations refusent tout dialogue. C'est leur sentiment contre les faits. De notre côté, nous sommes toujours restés respectueux de leur liberté d'expression. Mais ce respect n'est pas réciproque. Au final, c'est un combat asymétrique.

Malgré cela, restez-vous confiant pour la suite du projet ?
Nous n'avons jamais cessé de l'être ! Tropicalia est un projet d'entrepreneurs, il n'était pas envisageable de l'arrêter. Nous avons la chance d'avoir un leader exceptionnel dans sa capacité à unir et à fédérer l'ensemble des acteurs autour du projet. Nous sommes toujours dans l'attente de la décision de justice et quelle que soit la décision annoncée, nous sommes prêts à faire face à un recours en appel et à entamer la construction.

Quel message souhaitez-vous faire passer aux entrepreneurs qui sont aujourd'hui porteurs d'un projet ?
Cette expérience, nous souhaitons aujourd'hui la partager largement avec les milieux économiques. Nous connaissons et maîtrisons aujourd'hui les leviers qu'il faut actionner pour se défendre et nous sommes prêts à aider et à conseiller ceux qui nous contacteraient. Tout entrepreneur qui veut lancer un projet aujourd'hui doit se dire qu'il trouvera en face de lui une forme d'opposition, plus ou moins agressive. Aucun entrepreneur ne peut faire l'impasse sur cette dimension-là : au même titre que le risque « flux », le risque « construction » ou tout autre risque, il existe désormais un risque à prendre en considération que représente ces collectifs qui n'ont de citoyen que le nom et qui veulent imposer à tous leur modèle par tous moyens : monopolisation des enjeux environnementaux, climatiques et sociaux. Grâce aux réseaux sociaux et la « cancel culture », l'instrumentalisation des projets privés à des fins politiques et dogmatiques leur offre de nouveaux moyens d'action, d'être entendus et parfois de mobiliser plus largement. Cette atteinte à la liberté d'entreprendre est tout simplement inadmissible.

Tropicalia en bref

- 1ère serre tropicale à énergie positive dans le monde
- Implanté sur un terrain de 9,3 hectares, le dôme de la serre mesurera 20 000 m² et 35 mètres de haut.
- Une centaine d'emplois directs à l'ouverture en 2024, jusque 145 en vitesse de croisière.
- 192 emplois mobilisés pendant 2 ans pour la construction.
- Près de 250 emplois indirects générés (hôtellerie, restauration, tourisme, etc.)
- Montant du projet : 80 M€ dont 63 M€ d'investissements pour la construction
- Début du gros œuvre fin 2021 : terrassements et érection de la serre, halo périphérique et dôme, aménagement intérieur et végétalisation.
- 500 000 visiteurs en prévision en 1ère année d'ouverture.
- www.tropicalia.org

TAXE CARBONE AUX FRONTIÈRES : QUEL DÉPLOIEMENT ?

Charles Dubois, directeur de Comilog Dunkerque

SUR SON SITE DE GRAVELINES, COMILOG (GROUPE ERAMET) TRANSFORME DU MINERAI DE MANGANÈSE EN MÉTAL. IDENTIFIÉE COMME UNE INDUSTRIE « CARBON LEAKAGE », C'EST-À-DIRE À RISQUE DE FUITE DE CARBONE, L'ENTREPRISE EST DIRECTEMENT IMPACTÉE PAR LE PROJET DE TAXE CARBONE AUX FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE. UNE MESURE FORTE DONT L'OBJECTIF EST DE PROTÉGER LE CLIMAT ET… LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE L'UNION EUROPÉENNE.

Soumettre progressivement les importations les plus polluantes de l'UE aux mêmes règles que celles imposées à la production locale, voici l'objectif de la « taxe carbone », mesure phare du Pacte Vert annoncé en décembre 2019 et dont l'ambition ultime est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Présenté en juillet dernier, ce « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières » s'inscrit dans le cadre de la lutte de l'Europe contre le réchauffement climatique. Son principe est simple : imposer un prix du carbone sur certains produits importés fabriqués par des entreprises hors d'Europe, dans des pays aux normes environnementales moins regardantes. Les importations européennes représentent aujourd'hui 20% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE.

Des investissements déjà lourds en décarbonation

Comment décarboner l'industrie européenne tout en protégeant son tissu industriel ? Voilà tout l'enjeu de cette mesure qui, si elle est mise en œuvre, sera une première mondiale. Certains grands industriels y voient une « bombe économique », au premier rang desquels les industries de l'acier et de l'aluminium qui craignent que les contreparties de cette mesure accroissent le coût - déjà lourd - de la décarbonation du secteur. C'est le cas de Comilog Dunkerque, spécialisée dans la production du silico-manganèse qui entre dans la composition de l'acier. *« Notre process émet naturellement du CO2. Nous n'avons pas aujourd'hui de solution alternative que d'utiliser du carbone qui agit comme un réactif pour transformer le minerai en métal. Ainsi, nous émettons dans l'atmosphère plusieurs dizaines de milliers de tonnes de CO2 par an. Nous sommes également un site hyper-électro intensif : l'électricité une des matières 1ères qui nous permet de transformer ce minerai en métal »*, indique Charles Dubois, directeur du site.

Pour réduire son intensité carbone, l'entreprise investit massivement dans le verdissement de son activité. *« Depuis 2018, nous avons optimisé nos process ce qui nous a permis de diminuer notre intensité carbone de 10%. Nous essayons par ailleurs de trouver des sources de carbone alternatives aux sources fossiles, comme des sources issues de la biomasse et du recyclage. Nous sommes également impliqués dans les réflexions autour de la décarbonation et notamment la valorisation de la chaleur fatale. Ainsi, en 2019, nous avons été parmi les premiers signataires du Manifeste « CO2, Industries et territoires », aux côtés d'ArcelorMittal, d'Alvance et de Ferroglobe Manganèse France »*, précise le dirigeant. L'entreprise

Comilog Dunkerque en bref

- Date de création : 1978
- Dirigeant : Charles Dubois
- Seul site industriel en France du groupe Eramet, groupe minier et métallurgique mondial présent sur les 5 continents et spécialisé dans l'exploitation des minerais et leur transformation en métal.
- Site classé ICPE
- 60 salariés
- CA : 60M€ / an
- Production : 65 000 tonnes de manganèse / an
- Four : 35 MW de puissance installée
- www.comilog.eramet.com

réfléchit également à la mise en place d'une technologie de captation de CO2 et sa valorisation éventuelle même si les usages et les technologies matures ne sont à ce jour pas encore identifiés. *« Mais on y travaille »*, assure Charles Dubois qui rappelle que l'usine a été construite en 1978. Le four électrique qui date de 1988 devrait être ainsi bientôt renouvelé. *« Dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure, nous réfléchissons à la possibilité de capter de la chaleur, et ultérieurement de capter du gaz. Nous avons bien en tête tous ces éléments de calendrier »*, ajoute-t-il.

Quid des mécanismes actuels de protection ?

Dès lors, quel serait l'impact de la taxe carbone aux frontières pour Comilog comme pour tous les industriels du territoire ? Concrètement, le mécanisme définirait un seuil d'émissions de gaz à effet de serre à partir duquel une activité économique serait considérée comme trop émettrice par rapport au benchmark. Tous les biens importés sur le territoire de l'UE et dont la production affiche un bilan carbone supérieur à ce seuil, seraient alors soumis à un surcoût. Les entreprises exportatrices seraient incitées à se tourner vers des technologies moins émettrices, ce qui permettrait à l'UE de limiter son bilan climatique « externe ». En théorie, oui. Mais de nombreux points restent encore flous. Il existe aujourd'hui des mécanismes qui protègent les industriels européens tout en les incitant à diminuer leurs émissions carbones. Par exemple Comilog Dunkerque bénéficie, comme d'autres industriels à risque de fuite carbone, de quotas CO2 gratuits dont le volume diminue avec le temps. La Commission explique que les industriels ne pourront pas bénéficier à la fois des mécanismes existants et de la protection de la taxe aux frontières.

> ***« On nous impose des exigences de plus en plus lourdes pour diminuer notre CO2 : produire avec une intensité carbone réduite représente un réel coût financier. Si nos concurrents ne sont pas exposés à ces coûts-là et qu'il n'y a pas de règles de concurrence lisibles, cela pourrait devenir de la concurrence déloyale »***

C'est là que le bât blesse … *« Oui, la taxe carbone est un bon moyen pour atteindre à horizon 2050 une neutralité carbone dans l'Union européenne. A condition toutefois qu'elle ne balaye pas tout ce qui existe déjà aujourd'hui, notamment ces mécanismes de protection qui nous permettent d'être compétitifs tout en étant vertueux »*, défend Charles Dubois. Le patron de Comilog Dunkerque n'est pas opposé à la mise en œuvre de la taxe carbone mais il souligne des « points d'attention », comme les effets de distorsion qui pourraient être cassés dans la chaîne de valeur de son industrie. *« Si nous voulons qu'elle soit efficace, cette taxe carbone doit couvrir l'intégralité de la chaîne de valeur. Dans le cas contraire, elle pourrait devenir un frein à l'exportation de produits européens. Si nous voulons que cette mesure soit équitable, transparente et en ligne avec les règles de l'OMC, elle doit être simple et lisible. Or, sur quels critères tangibles s'appuyer ? »*, se demande-t-il.

Vers une concurrence plus loyale ?

La proposition de la Commission européenne revient en effet à appliquer des coûts sur les émissions de carbone des entreprises situées dans les pays tiers. Ces coûts seraient calqués sur les cours du système d'échange des quotas d'émissions carbone (ETS), qui concerne aujourd'hui les seules entreprises implantées en Europe. Dès lors, *« comment évaluer par exemple le coût carbone d'une voiture produite en Inde et définir ensuite le coût de la taxe à appliquer ? Notre entreprise produit du silico-manganèse en France. S'il nous est facile de définir la quantité de CO2 que nous émettons directement, il est plus compliqué de définir la part de CO2 indirect émise »*, explique Charles Dubois.

Le *« mécanisme d'ajustement carbone aux frontières »* doit favoriser la mise en place d'une stratégie environnementale

A retenir

L'industrie sidérurgique est l'une des plus polluantes à l'échelle mondiale avec près de 8% des émissions de CO2. Elle est donc particulièrement concernée par le projet de taxe carbone aux frontières de l'Union européenne.

et industrielle. Permettra-t-il de tendre vers une concurrence plus loyale entre les entreprises européennes et mondiales ? *« Sur le principe, j'y suis favorable mais je reste vigilant quant à sa mise en œuvre. Le diable se cache souvent dans les détails. On nous impose des exigences de plus en plus lourdes pour diminuer notre CO2 : produire avec une intensité carbone réduite représente un réel coût financier. Si nos concurrents ne sont pas exposés à ces coûts-là et qu'il n'y a pas de règles de concurrence lisibles, cela pourrait devenir de la concurrence déloyale. Nous aimerions avoir une visibilité plus claire sur le calendrier de mise en place de cette taxe carbone ainsi que des réponses à nos points d'attention. Il s'agit essentiellement de bien appréhender les impacts sur notre chaîne de valeur, de bien définir la méthode de calcul d'estimation du coût carbone pour chaque classification de produits, et de pas faire disparaître brutalement nos mécanismes de protection actuels. Une telle mesure est bien sûr nécessaire si nous voulons tendre vers la neutralité carbone mais si elle est mal pensée, elle risque d'être contre-productive, et au final de tuer notre activité au détriment du carbone »*, conclut Charles Dubois.

Autre détail de taille : le projet de taxe carbone aux frontières dépendra en grande partie de la capacité de l'Union européenne à construire un consensus international. Et là, c'est une toute autre histoire…

*Organisation mondiale du commerce.

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

ENTREPRENEURS,
CONQUÉRIR
C'EST GRANDIR

Big
bpifrance inno generation

7 OCTOBRE 2021
ACCOR ARENA - PARIS

#BIG2021
BPIFRANCE.FR

RCS 507 523 678

DISPOSITIFS MÉDICAUX IMPLANTABLES : PLUS DE RÈGLES POUR MIEUX PROTÉGER ?

Julien Payen, CEO de Lattice Medical

LA START-UP LILLOISE LATTICE MEDICAL DÉVELOPPE UN IMPLANT MAMMAIRE, BAPTISÉ MATTISSE, QUI VA RÉVOLUTIONNER LA RECONSTRUCTION MAMMAIRE APRÈS UN CANCER. CETTE INNOVATION DE RUPTURE EST SOUMISE À DE LONGUES ÉTAPES RÉGLEMENTAIRES LIÉES À TOUT DISPOSITIF MÉDICAL IMPLANTABLE. LES PREMIERS ESSAIS CLINIQUES SONT PRÉVUS POUR 2022.

C'est l'histoire d'une rencontre entre un ingénieur textile, deux médecins biologistes et un chirurgien plasticien. L'ingénieur c'est Julien Payen, CEO de l'entreprise créée fin 2017 sur le site d'Eurasanté. Diplômé de l'ENSAIT en 2005, et après un doctorat portant sur les masques respiratoires jetables et les FFP2, il rejoint le CETI (Centre Européen des Textiles Innovants) puis à quelques pas de là, le pôle de compétitivité UP-TEX. Une expérience professionnelle d'une dizaine d'années qui lui permet de rencontrer ses futurs associés et de monter le projet. Il se souvient : *« Nous nous sommes rencontrés en 2013. Nous avons travaillé ensemble, au début chacun de notre côté, les deux médecins dans leurs laboratoires au CHRU de Lille. En 2016, nous avons mené des premiers essais concluants sur des modèles précliniques in vitro et in vivo, ce qui nous a conduit rapidement à protéger l'innovation par deux brevets »*.

Exit le silicone !

Fin 2017, les quatre associés créent Lattice Medical et donnent un nom, MATTISSE, à cet implant inédit qui permet une reconstruction naturelle

> *« En tant qu'entrepreneurs, ces règles nous compliquent la vie, elles rallongent les délais, alourdissent nos coûts, mais nous les acceptons car elles visent avant tout à protéger les personnes »*

LATTICE MEDICAL

par la régénération de tissus adipeux autologues, en une seule chirurgie. *« Nous avons combiné implant et techniques chirurgicales pour développer un implant sans silicone, vide. Le médecin prélève un peu de tissu graisseux à côté du sein, et le met à l'intérieur de l'implant. Pendant trois à six mois, le tissu pousse et remplit la prothèse. Après douze à dix-huit mois, la prothèse se résorbe. A long terme, il n'y a plus d'implant : le tissu graisseux s'est régénéré de lui-même »*, précise-t-il. Fabriqué par impression 3D, l'implant peut être personnalisé et adapté à la morphologie de la patiente. En mars 2020, la start-up a d'ailleurs signé un accord de partenariat avec Cousin Surgery, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique. *« Je tenais beaucoup à ce que nous fabriquions nous-mêmes l'implant. C'est le métier de Cousin Surgery depuis une trentaine d'années. A Wervicq-Sud, l'entreprise dispose d'une grande salle blanche, une pièce dans laquelle la concentration de particules ou de germes en suspension dans l'air est très faible, où nous avons installé nos imprimantes 3D »*, explique Julien Payen.

Un domaine très réglementé et contrôlé

Si les premiers essais cliniques sont imminents, la start-up a dû franchir une par une toutes les étapes réglementaires liées aux dispositifs médicaux implantables. *« Le domaine de l'implant médical nécessite beaucoup de recherche. Il est très réglementé et contrôlé. Entre la création de la société et le droit de vendre notre produit, huit ans se seront écoulés ! Le système européen s'est beaucoup alourdi, la nouvelle réglementation réclame davantage d'essais cliniques, de preuves. Aux États-Unis, à l'inverse, le système a été assoupli. Il est plus facile par exemple d'établir un contact direct avec un administrateur de la FDA, l'agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux. En Europe, on doit passer par une plateforme, 3 mois de délai de réponse et ainsi de suite »*, regrette Julien Payen. A-t-il songé un jour à traverser l'Atlantique ? La réponse est non. *« Je suis très attaché à produire en Europe mais surtout en France, à créer de la valeur sur le territoire. Certaines entreprises partent aux États-Unis d'abord pour des questions de marché, ce qui n'est pas notre cas puisqu'il y a autant de reconstructions mammaires en Europe qu'aux États-Unis. Nous attaquerons le marché américain après avoir eu accès au marché européen. De plus, le marquage CE (conformité européenne) est notre priorité. Effectivement la réglementation reste un frein, mais il faut la comprendre. Certes, avant c'était plus facile, mais le scandale des prothèses PIP a révélé des failles en matière de sécurité des dispositifs. Des règles ont été mises en place et c'est une très bonne chose. En revanche, je trouve regrettable que les industriels et notamment les PME aient été si peu impliqués dans l'élaboration de ces nouvelles règles »*.

Lattice médical en bref

- Date de création : 2017
- Fondateurs et associés : Julien Payen (CEO), Pierre Guerreschi (chirurgien plasticien), Philippe Marchetti (biologiste et coordinateur de la banque de tissus du CHRU de Lille), Pierre-Marie Danzé (biochimiste et médecin à la banque de tissus du CHRU de Lille)
- 17 personnes en 2021
- Prix de la start-up 2020 du Sommet des start-up de Challenges, lauréat du prix 10 000 startups pour changer le monde (La Tribune et BNP Paribas), Lauréat du Plan de Relance, Lauréat i-Lab et i-Nov, Lauréat Prix International Textile Théophile Legrand, Lauréat International CIC Start Innovation
- 2,3 millions d'euros levés en octobre 2018 auprès de FIRA, FINOVAM Gestion, Nord France Amorçage, WiSEED
- www.lattice-medical.com

Contraintes réglementaires et liberté d'entreprendre

Une décision notamment, celle qui concerne la responsabilité des organismes notifiés (ON), l'inquiète particulièrement. Ces cabinets indépendants sont chargés de l'examen du dossier de conception des dispositifs médicaux ainsi que de l'évaluation du système de qualité mis en place pour leur fabrication. Ils délivrent aux fabricants de dispositifs les attestations nécessaires à l'obtention du marquage CE requis pour la mise sur le marché de ces produits. *« Avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement européen sur les dispositifs médicaux, ces organismes certificateurs ne pouvaient être tenus responsables en cas de problèmes après la mise en marché, aujourd'hui ils peuvent également devenir responsables. Résultat : plus de 70 en Europe il y a encore 3 ans, ils sont passés à une vingtaine aujourd'hui. Sauf qu'il faudra requalifier d'ici 2024 tous les dispositifs mis sur le marché en Europe ! En tant que petite entreprise, nous risquons de passer au second plan, bien après les grands groupes dont les moyens et la puissance sont bien plus importants. Nous ne serons pas concernés avant 3 ans, mais je crains déjà que nous soyons confrontés à cette problématique qui risque de retarder la commercialisation de notre produit »*, explique le chef d'entreprise.

Les contraintes réglementaires peuvent-elles constituer une entrave à la liberté d'entreprendre ? Julien Payen n'est pas aussi radical. *« En tant qu'entrepreneurs, ces règles nous compliquent la vie, elles rallongent les délais, alourdissent nos coûts, mais nous les acceptons car elles visent avant tout à protéger les personnes. Il est inacceptable que des dispositifs médicaux implantables ne fassent pas l'objet d'essais cliniques. En Europe, l'aspect réglementaire a été renforcé et c'est justifié en termes de soins. Mais le système de financement de la santé n'a pas évolué et pour moi, c'est là que le bât blesse »*. Il s'explique : *« La question du financement de la santé n'est pas la même en Europe qu'aux États-Unis. En France par exemple, il vaut mieux être du côté du patient car notre système de santé, qui est public, prend tout en charge. Aux États-Unis, ce sont des assureurs privés qui payent le système, un système qui s'autogère et qui par conséquent fait payer le juste prix des choses »*. Ainsi, pour un implant mammaire posé dans le cadre d'une chirurgie réparatrice, la base de remboursement de l'implant par la Sécurité sociale en France est de 320 euros, quand aux États-Unis l'assureur pourrait indemniser jusqu'à 8 000 euros si l'on prouve l'économie de soin engendrée ! *« Au final, en Europe, nous allons payer plus cher la mise sur le marché de notre produit mais son remboursement, lui, reste inchangé »*, conclut, dépité, Julien Payen.

Chaque année, 2,4 millions de cancers du sein sont diagnostiqués dans le monde. Une Française sur huit sera concernée au cours de sa vie. Dans un marché en forte croissance, 15 à 20% des femmes ont aujourd'hui recours à une reconstruction mammaire dans le cadre d'une chirurgie réparatrice, Lattice Médical vise 10% de part de marché en 2030.

Le chiffre

1,4 milliard de dollars par an
C'est le poids actuel du marché des implants mammaires.

Une réglementation renforcée

La réglementation européenne qui encadre la mise sur le marché des dispositifs médicaux a été initiée en 1998. Une refonte totale a été mise en place depuis le 26 mai 2021, au travers de la mise en application du nouveau règlement européen 2017/745 modifié par le règlement 2020/561. Ce règlement renforce considérablement les prérequis nécessaires à l'obtention du marquage CE médical ainsi que les outils de traçabilité et de transparence. Il augmente les exigences en ce qui concerne le niveau de démonstration du rapport bénéfice/risque, en particulier sur les attendus en matière d'évaluation clinique pré et post mise sur le marché, soit tout au long de la vie du dispositif médical.

Les laboratoires et les experts de la Carsat Hauts-de-France à vos côtés

Les laboratoires de chimie et de mesures physiques de la Carsat vous accompagnent pour prévenir et maîtriser les risques au sein de votre entreprise.

Objectifs : prévenir la santé, éviter les maladies professionnelles, améliorer les conditions de travail et maîtriser les risques.

La mission de nos experts

1. Evaluer les risques chimiques, biologiques et physiques
2. Vous conseiller sur les solutions à retenir
3. Vous accompagner dans la mise en place d'action de prévention

Pour plus d'informations vous pouvez nous contacter directement à :

Laboratoire de chimie : **lillerisquechimique@carsat-nordpicardie.fr**
Centre de mesures physiques : **lillerisquephysique@carsat-nordpicardie.fr**

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite & Santé au travail
Hauts-de-France

ÉRIC DUBOIS, PRÉSIDENT DE L'UMIH NORD FLANDRES LITTORAL DUNKERQUE « LA RESTAURATION EST UN ENDROIT DE CONVIVIALITÉ, DE RENCONTRE, DE VIE SOCIALE, NE L'OUBLIONS PAS ! »

POUR LE SECTEUR DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION, LES STIGMATES DES CONFINEMENTS SUCCESSIFS SONT ENCORE LOIN D'ÊTRE CICATRISÉS. APRÈS DE LONGS MOIS DE FERMETURE, LE PASS SANITAIRE EST DONC POUR CERTAINS UN MOINDRE MAL, LE PRIX À PAYER POUR ÊTRE « LIBRE » DE TRAVAILLER, COMME EN CONVIENT ÉRIC DUBOIS, PRÉSIDENT DE L'UMIH FLANDRE-DUNKERQUE ET PATRON DU « GRAND MORIEN », L'UNE DES PLUS ANCIENNES BRASSERIES DE DUNKERQUE.

Il y a 1 an, l'UMIH avait appelé les professionnels des cafés, hôtels, restaurants (CHRD) mais aussi traiteurs ou discothèques à se mobiliser, sur l'ensemble du territoire. *« Nous ne voulons être ni réduits à la mendicité, ni payés par l'État. Un seul message au gouvernement : laissez-nous travailler ! »*, avait dit Roland Héguy, le président confédéral de l'UMIH. 1 an plus tard, dans quel état d'esprit êtes-vous ?

« Le 17 mars 2020, c'est une bombe qui nous est tombée dessus, même si on sentait venir la menace depuis quelques jours. Après avoir mis mes 27 salariés en chômage partiel, j'ai, en tant que président de l'UMIH Flandre-Dunkerque, passé beaucoup de temps au téléphone avec mes confrères, complètement déboussolés, comme je l'étais, par cette situation inédite. Il a fallu les rassurer, leur remonter le moral, et surtout trouver des solutions. Par chance, Roland Héguy, notre président confédéral, est resté pendant toute cette période en relation permanente avec le gouvernement, et notamment avec le ministre de l'Économie, Bruno le Maire. Ainsi, ils ont pu dialoguer dans une relation de confiance. Il était important pour nous que le ministre ait une connaissance fine de nos métiers et de ce qu'ils représentent dans l'économie française. Nous devons reconnaître que l'État, et surtout les collectivités locales, ont été très réactifs : les aides, chômage partiel en tête, ont été opérationnelles très rapidement. La débâcle a été évitée, c'est l'essentiel. Nous avons également été très bien soutenus par le milieu bancaire qui, lors du 1er confinement, a joué le jeu en nous accordant le gel ou le report de nos emprunts, sans oublier le fameux PGE qui a été très efficace. Mais voilà, nous avons rouvert début juin et les aides de l'État ont été stoppées progressivement. Aujourd'hui, il faut commencer à payer les charges courantes qui ont été décalées mais pas annulées, l'addition risque d'être très salée, d'autant que les trésoreries ont beaucoup souffert. Certains ont demandé que le remboursement du PGE soit étalé sur 10 ans, on attend avec impatience la réponse du gouvernement ».

Connait-on aujourd'hui l'impact chiffré des mesures sanitaires qui ont été prises, confinements et couvre-feux, sur l'activité du secteur ?

« En mai 2020, la reprise a été plutôt bonne sur la partie littorale de la France

L'UMIH en bref

- Date de création : 1946
- Président confédéral : Roland Héguy
- 1er syndicat patronal des cafés, hôtels, restaurants, établissements de nuit, indépendants en France, et l'un des plus importants syndicats patronaux français.
- Plus de 2 000 élus
- 80 000 adhérents, dont 1 700 dans le Nord
- 400 collaborateurs
- Une présence dans tous les départements français (métropole et outre-mer)
- Le département du Nord fait figure d'exception car il compte 5 bureaux indépendants à Cambrai, Valenciennes, Douai, Lille et Dunkerque. Un projet de fusion est en cours de réflexion.

(+10 à +15%), un peu moins bonne intra-muros (entre -5 et +10%). Puis est arrivé le 2ème confinement à l'automne, qui nous a surpris même si on s'en doutait un peu. Nous avons été contraints de baisser le rideau à nouveau et cela pendant de longs mois. Cela a été un vrai soulagement de pouvoir rouvrir nos terrasses le 19 mai 2021 et en totalité le 2 juin. Nous avons été heureux de retrouver nos clients, nos habitués, même si l'activité n'est pas repartie immédiatement. Déjà parce que les mesures de distanciation sociale imposées ne nous permettent pas d'accueillir autant de monde qu'avant, et puis parce que certaines personnes, fragiles ou âgées, ont eu peur de revenir. Enfin, parce que nous n'avons pas encore retrouvé la clientèle étrangère. Les zones touristiques intérieures accusent cet été une baisse d'activité 40 à 60%. Sur le littoral français, la situation est meilleure. Aujourd'hui, nous constatons peu de dépôts de bilan grâce aux aides qui nous ont été accordées, mais nous savons bien que nous avons été « perfusés ». Nous verrons après le 1er trimestre 2022 comment évoluent les choses. Je crains hélas l'effet à retardement… »

Institution dunkerquoise, Le Grand Morien emploie une trentaine de salariés.

Depuis le 9 août 2021, le pass sanitaire est exigé pour accéder aux bars, restaurants et hôtels. Considérez-vous que cette mesure sanitaire pour le moins controversée constitue une entrave à votre liberté d'exercer ?

« Le pass sanitaire est une bonne idée s'il nous permet de retrouver une vie normale, notre vie d'avant. Les clients dans leur majorité l'accueillent plutôt bien, certains le présentent spontanément. Mais il est évident qu'il entraîne une forte baisse de fréquentation, donc d'activité. Quant à nous, patrons d'établissements, si nous voulons travailler, nous n'avons pas vraiment d'autres choix que de l'accepter et le faire appliquer. Globalement nos salariés (les miens sont tous vaccinés) le comprennent, à l'exception du port du masque pour le personnel qui peut être imposé par l'employeur ou sur décret préfectoral, contrairement aux clients qui n'ont plus à le porter. Une aberration ! Vous savez, la restauration est un endroit de convivialité, de rencontre, de vie sociale. Idéalement, si l'on pouvait supprimer l'obligation du pass sanitaire, ne serait-ce qu'en terrasse, ce serait déjà une bonne chose. Mais nous avons tellement dû nous battre pour pouvoir rouvrir qu'il est aujourd'hui difficile de demander mieux ».

Les modes de travail changent

ET SI L' ÉQUILIBRE VENAIT DE LA MODULATION ?

Une journée de travail, c'est une multitude de besoins ! Se concentrer, se réunir, partager, échanger, créer...

Et si vous moduliez librement bureaux, coworking, réunions et télétravail ?

multiburo
bureaux, coworking, réunions & services

ww.multiburo.com
Tout est simple, tout est flexible, et sans engagement.

Rétrospective.

RETOUR EN IMAGES ET EN CHIFFRES SUR LA 8ÈME ÉDITION DE L'UNIVERSITÉ DES ENTREPRENEURS DU 8 JUILLET 2021 « SOURCES ET RESSOURCES ». UNE ÉDITION PLACÉE SOUS LE SIGNE DES RETROUVAILLES.

2 plénières

Plenière d'ouverture avec Yann Orpin et Geoffroy Roux de Bézieux

16 intervenants

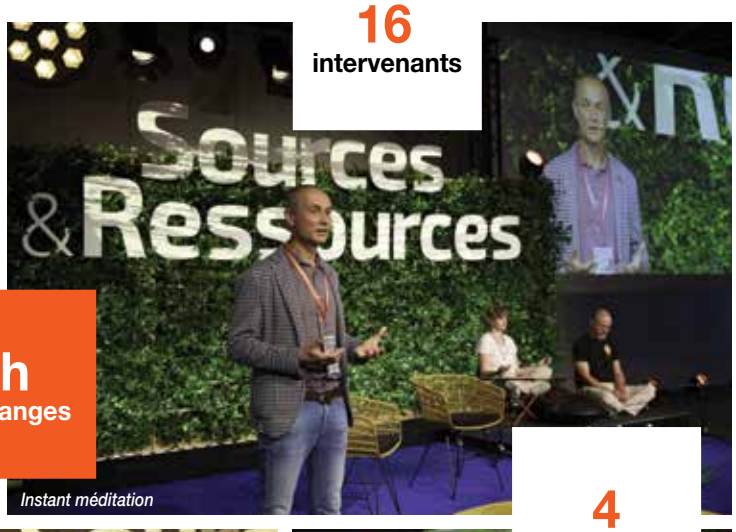

Instant méditation

4h d'échanges

4 masterclass

Plus de **600** participants

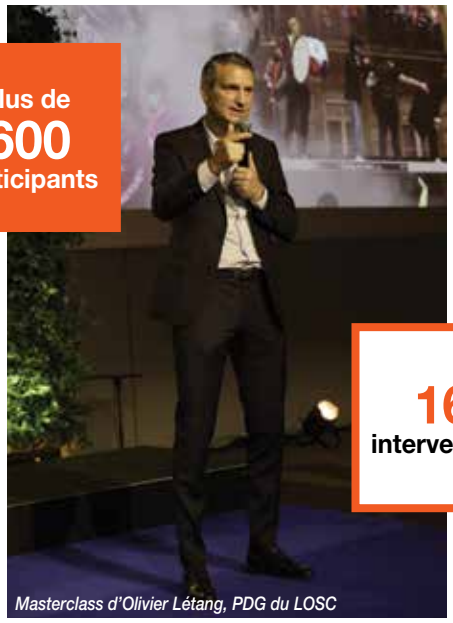
Masterclass d'Olivier Létang, PDG du LOSC

Discours de Yann Orpin, Président du Medef Lille Métropole

Intervention de Jean Viard, sociologue

16 intervenants

22 partenaires

1 websérie de 10 capsules vidéos
à retrouver sur notre site
www.univ-entrepreneurs.fr

#MICRO des ArGonautes
Les expériences qui transforment

RETOUR SUR LA RENCONTRE DES ENTREPRISES DE FRANCE 2021 (REF) ORGANISÉE PAR LE MEDEF NATIONAL SUR LE THÈME DE LA LIBERTÉ.

Du 24 au 26 août 2021, sur l'Hippodrome de Paris Longchamp, se déroulait la REF, l'université d'été du MEDEF. 3 Jours de rencontres et de débats sur le thème de la Liberté : Liberté de mouvement, de penser, de commercer, de créer, etc. Le MEDEF a ouvert les débats, en grand, avec celles et ceux qui font l'actualité.

La délégation du MEDEF Côte d'Opale

Lancement de la Rencontre des Entrepreneurs Francophones

L'événement a réuni plus de 8 000 visiteurs dans le respect des conditions sanitaires. Pour cette édition 2021 « à l'air libre », la REF a lancé la REF spécial francophonie : deux demi-journées dédiées à l'économie des pays francophones pour sceller une communauté d'affaires unique au monde.

Lors de ce rendez-vous annuel et pour la 4ème année consécutive, le MEDEF Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France se sont alliés pour promouvoir l'attractivité du territoire à travers un stand commun. L'occasion de se retrouver et d'échanger avec les entrepreneurs du territoire sur les priorités économiques de cette rentrée 2021 en présence de Xavier Bertrand.

Stand commun du MEDEF et de la région Hauts-de-France

Discours de Patrice Pennel, Président du MEDEF Hauts-de-France

La délégation du MEDEF Douaisis

Série de podcasts avec des hommes et des femmes qui partagent leur expérience

Mouvement des **Entreprises** de **France** Lille Métropole

Ils nous ont rejoints.

AB INBEV
Florestan Falize
Head of People France
L'héritage brassicole d'AB InBev remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. AB InBev, 1er brasseur mondial, propose plus de 500 marques, dont les plus connues en France : Leffe, Bud et Corona. Basé à la Madeleine, AB InBev France emploie 250 employés partout en France.
www.ab-inbev.com

CEPI MANAGEMENT
Franck Thery
Directeur Général
Basé à Marcq-en-Baroeul, CEPI Management est un organisme de formation, conseil et coaching pour managers, cadres et dirigeants. Avec près de 70 années d'expertise, CEPI Management se place comme le référent en management, leadership et stratégie.
www.cepimanagement.com

KEEZI
Guy Ezeque
Dirigeant
KEEZI, c'est la solution RH qui vous fait gagner temps, énergie et sérénité ! KEEZI, ce sont 30 années d'expérience mises à votre disposition : recrutement, gestion des compétences, conformité sociale, relation avec les salariés, accompagnement des managers. Une réelle opportunité de vous offrir une expertise « sur-mesure ».
www.keezi.fr

L'ECHAPPÉE BIÉRE
Olivier Faure
Président
Créée en 2013 à Lille, L'Echappée Bière est une agence de services sur le thème de la bière, structurée en 5 pôles : tourisme, tourisme d'affaires, conseil, édition, événementiel.
www.echappee-biere.com

NEWTON OFFICES
Guillaume Pellegrin
Président Fondateur
Newton Offices construit, aménage et loue des immeubles de bureaux flexibles en régions. Les sites Newton Offices proposent des bureaux privatifs loués "clé en main", adaptés aux besoins de tout type d'entreprise, de la TPE/PME au grand groupe.
www.newtonoffices.com

NOVELIGE
Gilles Ricatte
Développement d'immobilier d'entreprise
Novelige, filiale de VINCI Construction France, met au service de ses clients privés son expertise en développement, conception et réalisation de bâtiments clés en main. Plusieurs centaines d'opérations industriels, logistiques et tertiaires, de 1 000 m² à 90 000 m², ont été réalisées sur l'ensemble du territoire national.
www.novelige.fr

PONTICELLI MARTIN MÉCANIQUE
Pascal Bailleuil
Directeur Général
Ponticelli Martin Mécanique (PMM) a été créée en 1992 par PONTICELLI Frères lors de la reprise des activités des Etablissements Martin & FILS crées en 1921. PMM c'est : 100 années d'expérience, 60 collaborateurs, 4 secteurs d'activité (usinage, robinetterie, ajustage, maintenance de site), 3700 m² d'atelier.
www.pmm-sa.com

SAS DU ROBINIER
Martin Dhellemmes
Président
Nos menuiseries, sous la marque LEMAN BOIS, sont spécialisées dans le négoce, la fabrication et la pose d'équipements et d'aménagements en bois pour l'extérieur, destinées aux particuliers. Conçues pour durer, nos productions sont assorties de garanties longues, et pour la plupart fabriquées sur mesure dans nos ateliers.
www.leman-th.com

ISO RH
Bertrand Delaporte
Consultant RH indépendant
Dirigeants de TPE/PME et ETI de la Côte d'Opale, je vous accompagne sur le facteur humain pour servir le développement de vos organisations : conseil en Recrutement, conseil en Evolution professionnelle (Bilan de compétences, Outplacement), conseil en Organisation RH (diagnostics, GPEC, RSE…), coaching professionnel. Proximité, Réactivité, 30 ans d'expérience RH.
www.linkedin.com/in/bertrand-delaporte/

STIRRUP
Delphine Barthe
CEO
Stirrup transforme les logements vacants en tremplins pour des personnes en précarité. Les propriétaires prêtent les logements en toute sécurité aux associations d'entraide et sont récompensés par d'importantes économies notamment de défiscalisation.
www.stirrup.fr

TERRE D'ENTREPRENEURS
Marie Lelieur
Expert-comptable
Terre d'entrepreneurs, cabinet d'expertise comptable à Lille, Arras, Pévèle spécialisé dans la création et reprise d'entreprise. Le cabinet a une expertise forte dans l'accompagnement au développement des entreprises, à la gestion du social et aux montages juridiques complexes.
www.terre-d-entrepreneurs.com

T-REX EVENTS
Marie-Charlotte Richard
Dirigeante
Spécialiste des événements B to B, T-Rex agit depuis votre besoin jusqu'à J+1. Conception, choix des prestataires coordination puis livraison des éléments de communication : nous vous proposons un événement sur mesure adapté à vos besoins et qui répond à vos envies.
www.trex-events.fr

4D PIONEERS
Ingrid Florentin
Présidente
Design et impression par fabrication additive (3D) de pièces fonctionnelles (prototypage, outils, pièces détachées) dans des matériaux hautes-performances et innovants (composites, polymères, métaux ou céramiques).
www.4dpioneers.com

Mouvement des Entreprises de France

Un réseau pour faire entendre la voix des entreprises

2 500 entreprises adhérentes dont 80% de PME

1 800 mandats portés par **1 400** mandataires

qui vous accompagne dans le développement de votre activité et vous guide dans la transformation de votre entreprise

- Ressources humaines
- Formation professionnelle
- Droit social
- Transition écologique
- Digital et IA
- Prévention, santé, sécurité

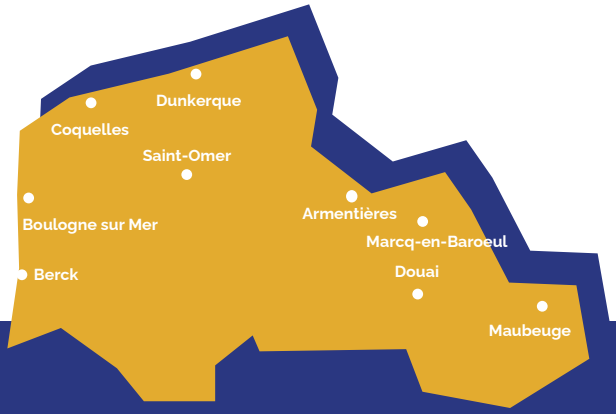

5 MEDEF territoriaux

Agir ensemble pour une croissance responsable

MEDEF Lille Métropole
Sandra AYALA
Responsable Développement
03 20 99 47 60
www.medef-lille-metropole.fr

MEDEF Douaisis
Sébastien BASILE
Délégué Général
03 27 08 10 70

MEDEF Flandre Audomarois
Aude DUTILLY
Délégué Général
06 07 14 88 73

MEDEF Sambre Avesnois
Sabine NOEL
Déléguée Générale
03 27 66 49 29

MEDEF Côte d'Opale
Franck HELIAS
Délégué Général
03 21 85 51 73
www.medef-cote-opale.fr

Parole de mandataire.

SALVATORE DI PRIMA,

vice-président du collège employeur au Conseil de prud'hommes de Douai

DE FORMATION JURIDIQUE ET COMPTABLE, SPÉCIALISÉ DANS LE DROIT DES SOCIÉTÉS ET LE DROIT DES AFFAIRES, SALVATORE DI PRIMA EST DIRECTEUR JURIDIQUE AU SEIN DU CABINET PRIMAVOCAT. TRÈS IMPLIQUÉ DANS LA VIE ÉCONOMIQUE LOCALE, IL PRÉSIDE DEPUIS PLUS DE 15 ANS LA PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE DOUAISIS INITIATIVE. DEPUIS 5 ANS, IL EXERCE ÉGALEMENT UN MANDAT DE CONSEILLER PRUD'HOMMES AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE DOUAI.

Vous êtes, selon le principe de l'alternance paritaire annuelle, président ou vice-président du Conseil de prud'hommes de Douai. Pourquoi avoir choisi d'exercer ce mandat ?
J'ai appris que le MEDEF recherchait des candidats souhaitant s'impliquer dans cette juridiction paritaire, composée d'un nombre égal de salariés et d'employeurs. Ma formation juridique et comptable m'a apporté une solide connaissance du monde de l'entreprise et des affaires. Ce mandat est en quelque sorte la continuité de mon travail et de mon implication sur le territoire local. Mais avant d'être un président ou un vice-président, je suis d'abord un conseiller prud'hommes dont la mission est de contribuer le mieux possible au règlement, par voie de conciliation et à défaut par voie de jugement, des litiges individuels qui peuvent naître des relations de travail entre un employeur et un salarié. C'est par la suite que j'ai accepté le mandat de vice-président ou de président, une fonction qui matérialise in fine mon engagement.

Quelle est votre mission ?
En tant que vice-président, j'apporte ma contribution au bon fonctionnement de la juridiction au travers de tâches plus administratives. Par exemple, en collaboration étroite avec la présidente Madame Renée Brion (collège salariés), nous sommes en train de finaliser une refonte du règlement intérieur, qui sera présentée à tous les conseillers des différents collèges lors de l'Assemblée générale. Dans certains cas, mon rôle est aussi de résoudre certaines difficultés qui peuvent surgir entre les conseillers, comme la compétence d'une section dans l'attribution des dossiers. Et comme un président ou vice-président est nécessairement un conseiller prud'hommes, il siège également dans une section, en ce qui me concerne la section « activités diverses ». Les conseillers se répartissent les audiences et la rédaction des jugements dans lesquels toute décision est motivée.

Quel est, au regard de votre parcours professionnel, le sens de cet engagement ?
Depuis de nombreuses années, je suis très impliqué dans la vie économique locale. En tant que président de Douaisis Initiative, je suis très soucieux du maintien de la vie économique : ce sont les entreprises qui créent la richesse, et il faut à tout prix préserver l'emploi sur notre territoire. Le conseil de prud'hommes est une juridiction très particulière : les litiges entre les salariés et les employeurs doivent être résolus grâce à la connaissance juridique et aussi grâce à la connaissance de l'entreprise que j'ai acquise au fil de mon parcours professionnel. Ce mandat me conforte dans l'idée d'être utile au monde de l'entreprise.

Êtes-vous soumis au devoir de réserve ?
Les conseillers prud'hommes sont de vrais magistrats : à ce titre, ils ont un devoir de confidentialité absolu sur les dossiers instruits au conseil de prud'hommes. Au moindre doute de conflit d'intérêt, on ne siège pas.

Pourquoi est-il important que des décideurs et dirigeants d'entreprise s'engagent à vos côtés ?
Les conseils de prud'hommes ont une place importante dans le droit du travail français. La juridiction s'enrichit en permanence de nouvelles personnes et de nouvelles compétences. Nous ne sommes pas des professionnels du droit : notre expertise tient essentiellement à notre expérience et à notre connaissance du monde du travail. C'est un engagement utile et passionnant, qui ne nécessite pas d'avoir une connaissance juridique initiale approfondie puisque des formations sont assurées par l'École nationale de la magistrature (ENM) ainsi que par des organismes de formation rattachés au MEDEF.

Les conseils de prud'hommes en bref

Institués en 1806, les conseils de prud'hommes sont en quelque sorte les « juges du travail ». Représentant les salariés et les employeurs, les conseillers prud'hommes sont eux-mêmes issus du monde du travail.
Il s'agit d'une juridiction paritaire : les juges sont répartis en deux collèges, salariés et employeurs, qui président, de façon alternée, les différentes formations du conseil (présidence du conseil, présidence de section, présidence d'audience). Le conseil de prud'hommes est composé de cinq sections : activités diverses, agriculture, commerce, encadrement et industrie. Historiquement, les conseillers prud'hommes étaient élus par leurs pairs sur des listes établies par les organisations syndicales et patronales. Depuis le 1er janvier 2018, ils sont nommés par le ministère de la Justice et le ministère du Travail à partir d'une liste de candidats proposés par les organisations syndicales et patronales représentatives en fonction de leur audience respective. En France, ils sont près de 15 000 conseillers prud'hommes à traiter près de 150 000 affaires par an.

ATLAS DE LA REPRÉSENTATION DES MANDATS EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

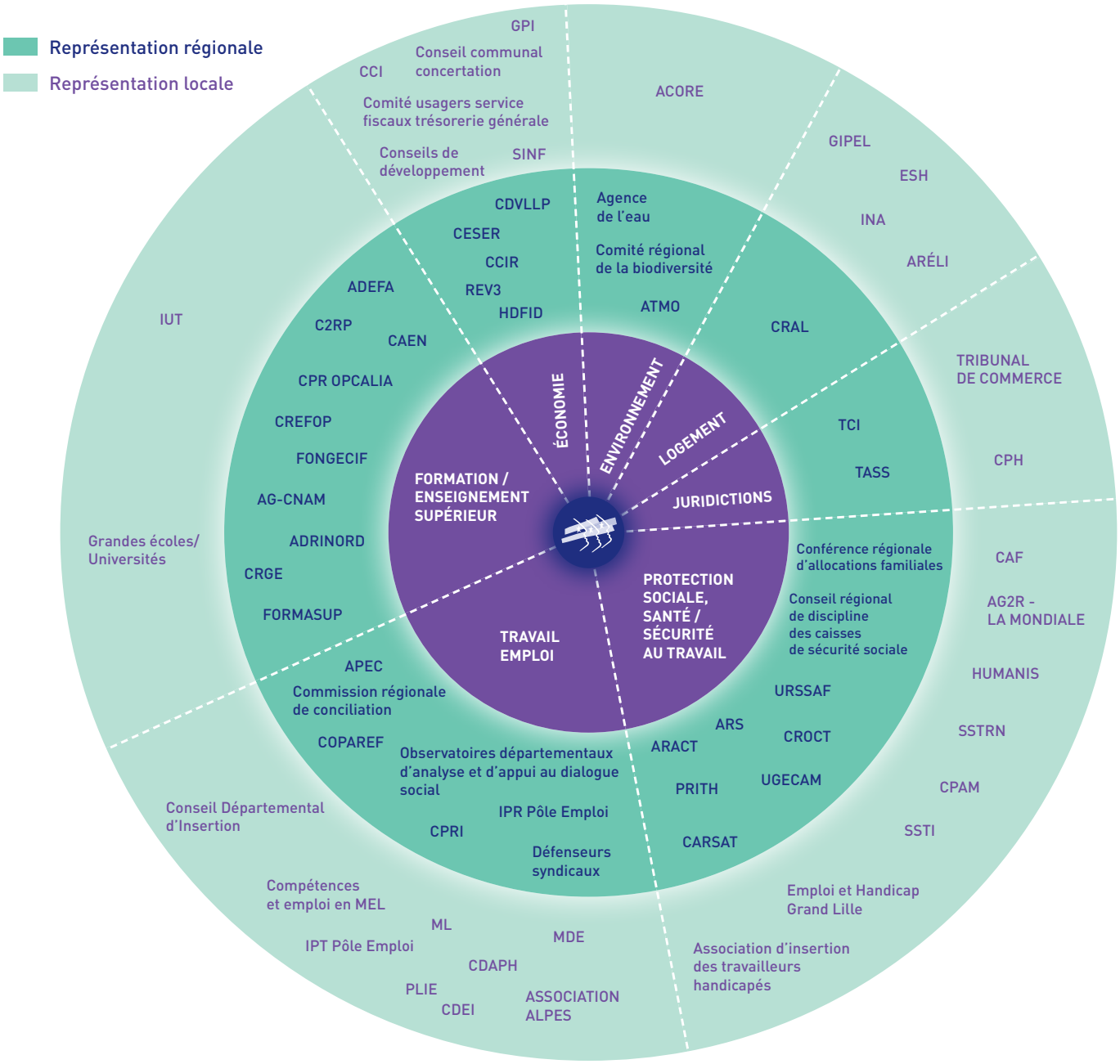

CUMUL D'UNE ACTIVITÉ INDÉPENDANTE AVEC UN EMPLOI SALARIÉ : RAPIDE MODE D'EMPLOI.

Pour un jeune entrepreneur, rester salarié peut présenter des avantages non négligeables. Cela peut notamment permettre d'amoindrir le risque financier, de tester la pertinence de son projet, voire d'ancrer de manière pérenne une activité secondaire en plus de son activité principale salariée.

Pour autant, certaines conditions vont régir ce cumul de statuts puisque le salarié n'est pas libéré de toute obligation à l'égard de son employeur et ce, même si le salarié bénéficie d'un congé pour création d'entreprise. Ainsi, le salarié demeure soumis à :

- Son obligation de discrétion et de réserve, c'est-à-dire l'interdiction de révéler à des tiers des informations ou des faits pouvant porter préjudice à son employeur.
- Son obligation de loyauté qui peut se traduire par l'obligation de ne pas nuire, ni dénigrer son employeur, de ne pas utiliser les moyens et la propriété de son employeur à titre personnel, et surtout de n'exercer aucune fonction rémunérée qui lui porte préjudice.
- Son obligation de non-concurrence : cette obligation est la plus importante et s'impose à tout salarié, même en l'absence de clause spécifique dans son contrat. Elle court tout au long de la vie du contrat de travail en se fondant sur l'exigence de bonne foi contractuelle et de communauté d'intérêts. La clause de non-concurrence, quant à elle, joue uniquement à l'expiration du contrat de travail.
- Enfin, pour certains, il faudra obtenir la levée de la clause d'exclusivité qui interdit au salarié l'exercice d'une autre activité, même non-concurrente, pour son compte ou pour un autre employeur.

Pour faciliter ce cumul de statuts, le salarié peut bénéficier de certains aménagements afin de mener à bien son projet. En effet, il peut choisir soit un congé pour création d'entreprise durant lequel son contrat est suspendu soit une période de travail à temps partiel.
A défaut d'accord de branche ou d'entreprise, le salarié ayant au moins 24 mois d'ancienneté formule sa demande par écrit, au moins 2 mois avant la date souhaitée, en précisant notamment l'activité de l'entreprise (ce qui permet de vérifier le respect de son obligation de non-concurrence) et la durée envisagée du congé ou de la période de travail à temps partiel, sachant que celle-ci est au maximum d'un an, éventuellement renouvelable.

Dans les 30 jours, l'employeur peut accepter la demande et la formaliser par avenant, ou, sous certaines conditions, la reporter ou même dans les entreprises de 300 salariés et plus, refuser la demande.

Contact :
Véronique LE DREN
Conseillère en droit social
vledren@citeonline.org

Trois mois avant la fin de son congé, le salarié informe son employeur de sa volonté de réintégrer l'entreprise dans son précédent emploi ou dans un emploi similaire.

Enfin, signalons que de nombreux dispositifs d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprise existent.

citédesentreprises

Communiquez dans le prochain magazine «Influx» et touchez directement les chefs **d'entreprise PME et PMI**, les **acteurs économiques** ainsi que les **décideurs** des 6 territoires : Lille Métropole - Armentières - Douai - Saint-Omer - Côte d'Opale Sambre Avesnois.

15 000 EXEMPLAIRES DIFFUSÉS À CHAQUE PARUTION

PROCHAINE PARUTION : DÉCEMBRE 2021

Contact : La Voix Médias - contact@lavoixmedias.com - 03 20 78 42 34

LA VOIX MÉDIAS

GONZAGUE EST D'ICI ET NOUS AUSSI
Le petit plaisir de Gonzague ? Faire ses courses dans les boutiques près de son domicile.
Il aime s'y rendre à pied ou à vélo, on le sait !
Pour le séduire et toucher efficacement votre cible à proximité de votre commerce,
chez La Voix Médias, nous vous conseillons sur le meilleur moment, le meilleur support
et le meilleur contenu pour lui parler.
Notre mission ? Accompagner annonceurs et agences pour toucher leur cœur de cible en créant
des solutions de communication créatives, innovantes et efficaces qui accélèrent l'activité.
On est très fier de ça.
Commençons à échanger sur lavoixmedias.fr
Des marques portées par le groupe Rossel
LA VOIX MÉDIAS
LA VOIX DU NORD
Nord éclair
Nord Littoral
20 minutes
Vozer.
femina
TV
LA VOIX DES SPORTS
Influx.
Éco121
360
Libra MEMORIA
Réalisation agence 927 — © Gettyimages

Portrait du mois.

JUSQU'AU 8 NOVEMBRE 2021, RETROUVEZ FRANÇOIS BOUCQ DANS SA NOUVELLE EXPOSITION « FRANÇOIS BOUCQ TROMPE L'ŒIL AU MUSÉE ! » AU PALAIS DES BEAUX-ARTS DE LILLE.

François Boucq

Auteur de bande dessinée français né à Lille

Votre artiste (ou œuvre) préféré ?

Quand on fait du dessin, on est pluraliste. Il y a plein d'artistes auxquels je me réfère en permanence, cela peut aller de Moebius, Franquin, Heinrich Kley à Rembrandt, Léonard de Vinci, Dürer … Quand j'ai une panne d'inspiration, c'est vers eux que je cours.

La dernière série que vous avez regardée ?

Je viens de commencer une série des Frères Coen, La ballade de Buster Scruggs, qui est un western avec une série de sketch avec leur point de vue très particulier qu'on aime tant.

Quelle était votre dernière lecture ?

Ma dernière lecture était Du Détachement, de Maître Eckhart et j'aime avoir avec moi pour le relire Le Livre du Tao (Tao Te King) de Lao Tseu, pour moi ce sont des lectures essentielles qui fertilisent mes réflexions.

La chanson que vous écoutez le plus en ce moment ?

J'adore écouter les musiques de Zeca Pagodinho, un musicien et chanteur brésilien. Ces musiques sont hyper vivantes et me mettent en joie, de véritables remèdes à l'état d'esprit dépressif.

Vous avez exposé dernièrement sur la liberté. Pourquoi avoir choisi cette thématique ?

L'idée de cette exposition est venue suite au travail que j'ai fait en couvrant les attentats de janvier 2015 par le dessin (les attentats de Charlie Hebdo et celui de l'Hyper Cacher). J'ai participé par la présence et par mes dessins pour Charlie Hebdo à toutes les audiences du procès. Le thème central de ce procès était la liberté d'expression en partie, mais également la liberté de confession. Cette aversion particulière et violente que certains ont vis à vis de la caricature cherche à ne plus permettre une certaine expression de l'humour. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de sujets sur lesquels nous ne pouvons plus faire de l'humour et c'est l'un des aspects essentiels que je voulais mettre en avant à travers mon exposition. Pour cela, on retrouve mes dessins que j'ai pu faire durant le procès, et aussi les dessins des amis de Charlie Hebdo mais également ceux qui sont morts puisque Véronique Cabu, Maryse Wolinski, la maman de Charb, la femme de Tignous et la fille de Honoré ont prêté des dessins, de façon à montrer ce qu'est l'expression humoristique et caricaturale. C'est pour eux que j'ai voulu faire cette exposition.

Quelle est votre définition de la liberté ?

Pour moi la liberté serait la liberté d'esprit et avoir la possibilité d'élargir le champ de ma connaissance. Les convictions et les retenues morales sont autant de barrières qui entravent cet objectif. A mes yeux, l'esprit c'est ce qu'il y a de plus libre. Dans les pays totalitaires on cherche souvent à contraindre les gens. Certains peuvent être contraints physiquement, mais au fond l'esprit, lui, peut y rester sans contrainte. Cette liberté passe par l'expression et notamment l'expression artistique qui expérimente les possibilités d'élargissement. Un moyen artistique est la discipline idéale pour entamer ce type de travail de conquête de la liberté.

L'ATLAS ÉCO
EDITION 2022

L'OUTIL DE **RÉFÉRENCE**
DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

AU SOMMAIRE

- Le classement des **500 premiers employeurs** de la région.
- Les **tableaux de bord** de l'économie régionale.
- Les **fiches détaillées** d'entreprises.
- Le **point filières** par filières.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ATLAS ECO 2022 ?

Il vous suffit simplement de scanner ce QR CODE et de renseigner le formulaire.
Un conseiller vous contactera dans les plus brefs délais.

SORTIE MERCREDI 8 DECEMBRE

et en avant première au salon Made In Hauts de France

le vendredi 3 décembre à Lille Grand Palais.

LA VOIX DU NORD

NOAH
Étudiant en Master

1 envie entrepreneuriale
4 conférences suivies autour
des nouveaux modèles économiques
1 start-up à impact positif créée

WORLD FORUM FOR A RESPONSIBLE ECONOMY

22/23/24
novembre 2021
à Lille et en ligne sur :

WWW.WORLDFORUM2021.COM
#WFRE21

ARE WE NEXT ?

PARTENAIRES SEPTEMBRE 2021

CO-ORGANISÉ PAR

PROJET CO-FINANCÉ PAR

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

GRANDS PARTENAIRES

PARTENAIRES

PARRAINS

SPONSORS